



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
4 novembre 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014
27-31 janvier 2014, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2013

Table des matières

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire de 2013 (28 janvier-1^{er} février 2013, New York)	
2013/1 Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.	4
2013/2 Évaluation (PNUD).	5
2013/3 Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources	7
2013/4 Modalités de programmation du PNUD	8
2013/5 Évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et réponse de l'Administration	9
2013/6 Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte.	11
2013/7 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011	11
2013/8 Rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social	12
2013/9 Document d'orientation pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014, et actualisation du taux de recouvrement des coûts	13
2013/10 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013	15



**Session annuelle de 2013
(3-4 juin 2013, New York)**

2013/11	Examen cumulatif et rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour la période 2008-2012	18
2013/12	Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017.	19
2013/13	État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà	20
2013/14	Rapport sur le Programme mondial pour la période 2009-2013 : performance et résultats . . .	21
2013/15	Évaluation du PNUD.	22
2013/16	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2012 et rapport sur les consultations avec les parties prenantes concernant les scénarios d'avenir pour le Fonds	25
2013/17	Rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et de la fonction du Programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement	26
2013/18	Réponse à la décision 2013/4 du Conseil d'administration sur les modalités de programmation du PNUD	27
2013/19	Rapport du Directeur exécutif pour 2012 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013	27
2013/20	Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà.	30
2013/21	Politique d'évaluation révisée du FNUAP	31
2013/22	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).	32
2013/23	Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017	32
2013/24	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes pour 2012.	33
2013/25	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	35
2013/26	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013.	36

**Deuxième session ordinaire de 2013
(9-13 septembre 2013, New York)**

2013/27	Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017	41
2013/28	Budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017.	43
2013/29	Examen annuel de la situation financière en 2012	46
2013/30	Financement de l'approche de la présence physique différenciée.	46
2013/31	Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017	47
2013/32	Prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017.	49
2013/33	Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015	51

2013/34	Projets de descriptif de programme du PNUD et du FNUAP pour le Kenya	51
2013/35	Rapports sur les achats	51
2013/36	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013.	52

2013/1

Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes pour la période 2008-2013;

2. *Considère* que l'égalité des sexes contribue à la promotion d'une croissance économique soutenue et partagée, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, comme l'indique l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#) concernant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

3. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD pour accomplir des progrès concrets sur la voie de l'égalité des sexes en 2012, notamment sur le plan institutionnel;

4. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD pour tenir systématiquement compte des questions d'égalité des sexes dans les documents sur les programmes de pays qu'il lui soumet, et l'encourage à continuer sur cette voie;

5. *Engage* le PNUD à continuer de consacrer à l'objectif de l'égalité des sexes les ressources qu'il mérite, et lui demande de nouveau de renforcer sa capacité de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre de ses programmes et de son programme complet de réforme institutionnelle;

6. *Prie* le PNUD de veiller à intégrer les questions d'égalité des sexes dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, en tenant pleinement compte des résultats de l'examen à mi-parcours sur la mise en œuvre de la stratégie actuelle en faveur de l'égalité des sexes;

7. *Prie* le PNUD de l'informer à sa session annuelle de 2013 des mesures prises et du calendrier fixé pour la formulation de la prochaine stratégie en faveur de l'égalité des sexes, et attend avec intérêt que cette stratégie lui soit présentée à sa première session ordinaire de 2014, en même temps qu'un rapport sur la mise en œuvre en 2013 de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes;

8. *Prend note* du partenariat du PNUD avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et engage le PNUD à continuer de collaborer étroitement avec ONU-Femmes pour promouvoir l'égalité des sexes sur la base de relations complémentaires et synergiques;

9. *Apprécie* l'engagement qu'a pris le PNUD de veiller à la parité des sexes parmi son personnel à tous les niveaux; prie le PNUD d'assurer plus encore la parité des sexes aux postes d'encadrement et de direction; et le prie également de prendre des mesures pour que les femmes originaires des pays de programme soient représentées au siège et dans les bureaux régionaux et nationaux, à toutes les classes, en gardant à l'esprit le principe d'une représentation géographique équitable, et d'en rendre compte dans le cadre de son prochain rapport sur sa stratégie en faveur de l'égalité des sexes;

10. *Félicite* le PNUD de l'action menée par le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes en engageant fermement les hauts responsables à

promouvoir l'égalité des sexes et prie le Comité d'exercer sa vigilance pour que ces hauts responsables soient comptables des résultats obtenus dans ce domaine;

11. *Prie* le PNUD de présenter dans ses prochains rapports annuels sur la mise en œuvre de sa stratégie en faveur de l'égalité des sexes les mesures qu'il aura prises pour appliquer le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

1^{er} février 2013

2013/2

Évaluation (PNUD)

- a) **Évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté et réponse de l'Administration**
- b) **Évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et réponse de l'Administration**

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (DP/2013/3) et la réponse de l'Administration (DP/2013/4) :

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté et de la réponse de l'Administration;
2. *Prend note* des constatations et conclusions présentées dans l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté, et prie le PNUD d'en tenir pleinement compte lorsqu'il établira son prochain plan stratégique, son programme mondial et de ses programmes régionaux, et de veiller à ce que la lutte contre la pauvreté soit un élément central de ce processus;
3. *Engage* le PNUD à appliquer les recommandations figurant dans l'évaluation lors de la planification de ses programmes et projets et de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire de 2016, des mesures prises à cet effet;
4. *Réaffirme* que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui;
5. *Prend acte* des efforts déployés par le PNUD pour remédier durablement aux problèmes multidimensionnels que pose la pauvreté en adoptant des stratégies qui ciblent les déterminants sociaux de cette dernière;
6. *Prie* le PNUD de renforcer son action en faveur des pauvres et de coopérer avec les parties intéressées à l'échelon national afin de mieux concourir à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, aux efforts nationaux de lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités croissantes;
7. *Prie* le PNUD de se consacrer en priorité au renforcement des capacités et à l'offre de services consultatifs, selon les principes d'appropriation nationale et de durabilité;
8. *Souligne* que le PNUD doit renforcer ses capacités à l'échelle nationale, ainsi que les incitations à tirer les leçons de ses activités, et l'invite à faire en sorte,

à la demande des autorités nationales et selon que de besoin, que ces leçons soient prises en compte dans les politiques et programmes nationaux;

9. *Invite* le PNUD à mettre au point un cadre de résultats clair et rigoureux qui fassent apparaître des chaînes de résultats complètes, en indiquant les résultats escomptés aux niveaux des produits, des résultats et des retombées en vue de mieux mesurer sa contribution à la réduction de la pauvreté;

10. *Encourage* le PNUD à redoubler d'efforts pour intégrer plus efficacement la lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale dans ses domaines d'activité prioritaires et renforcer ses partenariats avec les autres organismes des Nations Unies afin de concourir à l'élimination de la pauvreté sous tous ses aspects;

En ce qui concerne l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies (DP/2013/5) et la réponse de l'Administration (DP/2013/6) :

11. *Prend note* de l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et de la réponse de l'Administration;

12. *Prend note* des constatations et conclusions présentées dans l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et, à ce propos, engage le PNUD à appliquer les recommandations figurant dans l'évaluation lors de la planification de ses programmes et projets;

13. *Salue* les efforts déployés par le PNUD pour mettre en place un système d'alerte et d'intervention précoces, ainsi que pour promouvoir l'analyse des conflits, considérant qu'il s'agit de mesures essentielles pour mieux tirer parti de sa présence sur le terrain afin d'intervenir rapidement et efficacement;

14. *Se félicite* de ce que le PNUD et les organisations humanitaires partenaires prévoient d'arrêter une définition commune du relèvement rapide et un ensemble commun de principes directeurs sur la portée et les mécanismes de financement des activités de relèvement rapide au sortir d'un conflit, dont les procédures d'appel global;

15. *Engage* le PNUD à renforcer, comme il a annoncé qu'il en avait l'intention, sa collaboration avec les autres entités des Nations Unies participant aux opérations de paix intégrées des Nations Unies, en particulier le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, pour améliorer la coordination des activités, et notamment mieux préparer la période de transition inaugurée par le retrait des missions de maintien de la paix;

16. *Est conscient* qu'il est difficile d'attirer et de retenir des femmes aux postes vacants dans les pays touchés par les conflits, et engage le PNUD à prendre des mesures pour améliorer l'équilibre entre hommes et femmes parmi les membres de son personnel affectés dans ces pays et à poursuivre ses efforts visant plus largement à accroître la capacité des équipes de pays d'obtenir des résultats;

17. *Engage* le PNUD à faire en sorte que tous les programmes et projets exécutés directement dans les pays touchés par un conflit soient assortis d'objectifs

de renforcement des capacités nationales clairement définis selon une stratégie de sortie bien établie.

1^{er} février 2013

2013/3

Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document [DP/2013/7](#) sur l'examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources;

2. *Considère* que la force du PNUD réside en particulier dans son aptitude à appuyer les capacités nationales et la formulation des politiques;

3. *Décide* de maintenir les dispositions modifiées du Règlement financier et des règles de gestion financière visées dans le document [DP/2008/36](#) pour une nouvelle période d'essai, 2013 à 2014, afin de continuer à ménager aux bureaux de pays la latitude nécessaire dans le contexte de l'appui budgétaire direct et de permettre au PNUD d'acquiescer ce faisant une expérience diversifiée sachant que ce règlement et ces règles pourront être encore modifiés, en vue de renforcer l'application des principes de transparence et de responsabilité dans le cadre de l'harmonisation du règlement et des règles actuellement à l'étude au sein du système des Nations Unies;

4. *Demande* que des évaluations et vérifications des activités soient menées pour les périodes pilotes 2008-2012 et 2013-2014 afin d'en mesurer les retombées, en particulier la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et à la formulation des politiques, et pour tirer des enseignements de l'expérience; et demande aussi que les constatations et recommandations soient diffusées au sein du PNUD et auprès des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement;

5. *Prie* le PNUD de lui soumettre un rapport, avant le début de sa première session ordinaire de 2015, sur la démarche qu'il suit, avant d'affecter des fonds, pour prendre pleinement la mesure des risques associés à la fourniture d'un appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources, et sur les initiatives qu'il prend pour suivre et examiner systématiquement ces risques, en formulant des recommandations quant aux meilleurs moyens de les évaluer;

6. *Prie* le PNUD de lui soumettre ces évaluations et vérifications, ainsi que toute modification envisagée du Règlement financier et des règles de gestion financière, pour examen à sa première session ordinaire de 2015, afin qu'il puisse se prononcer sur la poursuite de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources.

1^{er} février 2013

2013/4**Modalités de programmation du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la décision 2012/1 sur le deuxième examen des modalités de programmation du PNUD pour 2008-2013, et la décision 2012/28 sur ces modalités pour 2014-2017;

2. *Prend acte* de la note sur les modalités de programmation, en date du 24 janvier 2013, qui a été soumise de manière informelle à sa première session ordinaire de 2013;

3. *Approuve* la méthode des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB-2), qui fait appel à des critères divers, tient compte des priorités de l'organisation et prévoit des mesures incitatives pour améliorer la capacité du PNUD de répondre efficacement aux besoins particuliers des pays;

4. *Approuve également* les mesures de protection prises pour éviter que les allocations de ressources dans le cadre des MCARB-1 et l'appui aux activités des coordonnateurs résidents ne subissent les répercussions d'un passage des ressources de base pour les programmes sous la barre des 700 millions de dollars;

5. *Prend note* des raisons avancées pour prendre en considération le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dans les modalités de programmation et en reconnaît le bien-fondé;

6. *Prie* le PNUD de lui soumettre officiellement à sa session annuelle de 2013 une proposition détaillée sur la prise en considération du FENU dans les modalités de programmation, en exposant les incidences que cette mesure aurait sur les ressources de base disponibles pour les programmes, et en particulier les raisons pour en faire une dépense annuelle renouvelable;

7. *Approuve* les principes de la présence stratégique mondiale et, étant entendu que la présence du PNUD devrait être déterminée en fonction des besoins de développement propres à chaque pays et adaptée aux priorités nationales en la matière pour y répondre de manière efficace et économique, approuve l'approche de la présence physique différenciée et prie le PNUD de donner dans un rapport officiel des renseignements détaillés sur son application aux pays à revenu intermédiaire dont le revenu national brut par habitant est supérieur à 6 660 dollars;

8. *Approuve* la rationalisation des rubriques des modalités de programmation exposée dans la note en date du 24 janvier 2013, comme suit :

a) Pour la catégorie de classification des coûts concernant les activités de programme :

i) Au niveau national : MCARB-1, MCARB-2, MCARB-3 et Programme d'assistance au peuple palestinien;

ii) Au niveau national : programmes régionaux;

iii) Au niveau mondial : programme mondial, notamment les activités du Bureau des études sur le développement et du Bureau du Rapport sur le développement humain;

b) Pour les catégories de classification des coûts concernant l'efficacité de l'aide au développement :

- i) Programme de coopération Sud-Sud;
- ii) Services d'appui au développement;
- iii) Programme Économistes;
- iv) Intégration transversale de la question de l'égalité des sexes;
- v) Services consultatifs;
- vi) Fonds d'équipement des Nations Unies;

c) Pour les catégories de classification des coûts concernant la coordination des initiatives de développement des Nations Unies :

- i) Appui au Coordonnateur résident;

9. *Prie* le PNUD de lui communiquer, avant sa session annuelle de 2013, des renseignements complémentaires sur l'exercice des fonctions inscrites aux rubriques fixes suivantes : services d'appui au développement, programme Économistes, services consultatifs, ainsi que Bureau des études sur le développement, pour qu'il soit en mesure d'examiner les ressources nécessaires à leur financement;

10. *Prie* le PNUD de lui présenter des prévisions de dépenses officielles concernant les modalités de programmation dans le cadre du budget intégré, pour consultation à sa session annuelle de 2013 et pour examen officiel à sa deuxième session ordinaire de 2013.

1^{er} février 2013

2013/5

Évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et réponse de l'Administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et de la réponse de l'Administration;

2. *Rappelle* la décision 2012/26, et salue la présentation de l'évaluation thématique, celle de la réponse de l'Administration et le dialogue qui les a suivies, dans lesquels il voit une occasion d'engager un débat stratégique fondé sur les faits et un progrès important sur la voie de la transparence et de la promotion d'une culture d'évaluation au FNUAP;

3. *Se félicite* qu'il soit pleinement reconnu dans l'évaluation thématique que le FNUAP contribue de manière importante à l'amélioration de la santé maternelle dans de nombreux pays, par exemple en infléchissant les politiques et en coordonnant les activités en faveur de la santé maternelle, ainsi qu'en favorisant le renforcement des capacités en ce qui concerne les services obstétricaux, notamment les soins d'urgence, et les soins néonataux, la planification familiale et la réparation des fistules;

4. *Accueille avec satisfaction* les conclusions et constatations présentées dans l'évaluation thématique et note qu'elles soulèvent un certain nombre de questions critiques et stratégiques qui demandent une attention et un suivi continus de la part de l'Administration, notamment dans le cadre de l'établissement du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, par exemple en ce qui concerne la nécessité de :

a) Renforcer la planification stratégique à moyen et long terme au niveau national;

b) Mieux définir les incidences, sur le plan opérationnel, des mesures d'aide aux femmes et aux filles qui se trouvent dans les situations de très grande vulnérabilité;

c) Améliorer les capacités du personnel et de l'organisation concernant la santé maternelle, en veillant au bon usage des compétences afin de maximiser les avantages comparatifs et de servir la stratégie retenue par le FNUAP;

d) Renforcer les activités de suivi et d'évaluation axées sur les résultats à l'échelon national et mettre davantage l'accent sur l'acquisition de connaissances;

5. *Salue* les efforts actuellement déployés par le FNUAP pour améliorer son action en matière de santé maternelle et régler bon nombre des problèmes soulevés dans l'évaluation thématique, et attend avec intérêt la poursuite de la bonne application de ces initiatives;

6. *Note* qu'il importe de forger des partenariats avec la société civile, les décideurs, les gouvernements et les autres organismes des Nations Unies, telle l'Initiative H4 Plus (Organisation mondiale de la Santé, FNUAP, UNICEF, Banque mondiale, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), de les entretenir et de les réexaminer constamment pour remédier aux défaillances des systèmes de santé et améliorer la santé maternelle à long terme, notamment au moyen de programmes communs;

7. *Note également* que les dispositifs de suivi doivent être davantage axés sur les résultats et encourage le FNUAP à renforcer les mécanismes de suivi prévus dans ses programmes, notamment en veillant à ce que les cadres de résultats de ses programmes de pays et fonds thématiques soient pleinement alignés sur son propre cadre de résultats durant la période du prochain plan stratégique, de 2014 à 2017;

8. *Se félicite* du fait que l'évaluation thématique souligne l'importance du Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle du FNUAP comme outil facilitant la conception informée de programmes de santé maternelle dans les pays prioritaires, et encourage le FNUAP à poursuivre ses efforts pour mieux intégrer le Fonds thématique dans ses structures organisationnelles et ses activités de planification;

9. *Prie* le FNUAP de tenir pleinement compte dans sa stratégie et ses opérations des recommandations données dans l'évaluation thématique, notamment dans le cadre de l'établissement de son prochain plan stratégique, et de faire le point sur l'application de cette décision dans son rapport annuel au Directeur exécutif pour 2013, qu'il présentera à la session annuelle de 2014.

1^{er} février 2013

2013/6

Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur le processus d'approbation des programmes;
2. *Prend note* de la demande de l'Égypte tendant à ce que les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP soient présentés à la session annuelle de 2013;
3. *Décide* d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013.

1^{er} février 2013

2013/7

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du PNUD (DP/2013/8), du FNUAP (DP/FPA/2013/1) et de l'UNOPS (DP/OPS/2013/1) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011;
2. *Engage* le PNUD, en coopération avec le FNUAP et les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, à prendre des mesures pour faire en sorte que les directives communes relatives à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds soient appliquées de manière systématique, en les révisant au besoin;
3. *Félicite* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS des efforts qu'ils déploient pour appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public et attend avec intérêt la poursuite de ce processus;

En ce qui concerne le PNUD :

4. *Prend acte* de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes;
5. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis par le PNUD dans l'application des recommandations d'audit prioritaires en 2010-2011;
6. *Appuie* les efforts déployés par les responsables du PNUD pour appliquer les neuf recommandations prioritaires révisées pour l'exercice biennal 2012-2013;
7. *Souligne* la nécessité d'améliorer la gestion des projets et d'assurer un contrôle interne satisfaisant à l'échelon national, et invite le PNUD à rendre compte de manière plus détaillée des efforts déployés dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la suite donnée aux affaires de fraude, dans son rapport sur l'audit et les investigations internes pour 2012;

En ce qui concerne le FNUAP :

8. *Prend acte* de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes;

9. *Félicite* le FNUAP des progrès qu'il a accomplis dans l'application des recommandations d'audit prioritaires en 2010-2011, en particulier en ce qui concerne sa coopération avec les partenaires nationaux;

10. *Accueille avec satisfaction* les nouvelles mesures prises par le FNUAP pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2010-2011, et compte qu'il accomplira de nouveaux progrès dans l'application des 17 recommandations formulées de longue date par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour 2009, toutes les recommandations devant être appliquées à titre prioritaire;

11. *Appuie* les efforts déployés par les responsables du FNUAP pour donner suite aux recommandations d'audit prioritaires se rapportant à l'exercice biennal 2012-2013;

12. *Demande* qu'il soit rendu compte de manière plus détaillée des efforts déployés pour donner suite aux affaires de fraude dans le rapport annuel du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes pour 2012;

13. *Invite* le FNUAP à redoubler d'efforts pour pourvoir les postes vacants et assurer un processus de recrutement efficace;

14. *Salue* l'adoption par le FNUAP de règles et procédures d'achat révisées, en soulignant qu'il importe de garder ces opérations à l'examen pour faire en sorte que toutes les unités administratives respectent bien les règles;

En ce qui concerne l'UNOPS :

15. *Prend acte* de l'opinion sans réserve non assortie de commentaires émise par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 2010-2011;

16. *Salue* les progrès accomplis par l'UNOPS pour donner suite aux recommandations d'audit prioritaires formulées par le Comité des commissaires aux comptes;

17. *Appuie* les efforts déployés par les responsables de l'UNOPS pour surmonter les difficultés rencontrées lors du passage des normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

1^{er} février 2013

2013/8

Rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS ([E/2013/5](#));

2. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer d'améliorer l'établissement des rapports, en tenant compte des directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des orientations que les délégations auront formulées.

1^{er} février 2013

2013/9

Document d'orientation pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014, et actualisation du taux de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2012/27 du PNUD/FNUAP et la décision 2012/20 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), demandant que soient précisés le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, et rappelle également la nécessité d'appliquer la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier la section D de la partie II, concernant le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, et prévoyant des mesures d'incitation pour accroître le montant des ressources de base;

2. *Considère* que le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, permettra de moins puiser dans les ressources de base pour financer les frais de gestion des contributions au titre des autres ressources, et d'allouer une plus large proportion de ressources de base aux activités de programme, et favorisera ce faisant le versement de contributions au titre de ces dernières ressources;

3. *Approuve* la méthode harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts présentée dans le document DP-FPA/2012/1-E/ICEF/2012/AB/L.6, et précisée dans le document DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8, et se félicite de ce que le nouveau cadre harmonisé prévoit une plus grande transparence et une meilleure répartition proportionnelle du financement à l'aide des ressources de base et des autres ressources;

4. *Approuve* un taux général harmonisé de recouvrement des coûts de 8 % pour les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base, qui sera réexaminé en 2016 avec la possibilité de le relever s'il n'a pas permis l'application du principe du recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et décide que la révision du taux de recouvrement des coûts aura lieu après l'analyse et l'évaluation indépendante des rapports visés aux paragraphes 15 et 17 de la présente décision;

5. *Souligne* que le principe de l'harmonisation des taux s'appliquera également aux taux de recouvrement des coûts différenciés, l'objectif étant

d'encourager les organismes des Nations Unies à coopérer et d'éviter qu'ils ne se fassent concurrence dans la mobilisation des ressources, et approuve la structure ci-après pour le taux de recouvrement des coûts différenciés :

a) Réduction harmonisée de 1 % des contributions thématiques aux niveaux mondial, régional et national pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF (8 % - 1 % = 7 %), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) continuant d'appliquer le taux de 8 % à titre provisoire;

b) Maintien des taux préférentiels existants pour la participation des gouvernements aux coûts, les contributions Sud-Sud et les contributions du secteur privé;

6. *Décide* que les arrangements existants seront honorés en appliquant les taux précédemment approuvés pour le recouvrement des coûts et que les accords nouveaux ou renouvelés suivront les prescriptions de la présente décision;

7. *Décide également* qu'à titre exceptionnel, et selon l'urgence de la situation, l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du FNUAP pourront envisager d'accorder, au cas par cas, une dérogation à l'application des taux de recouvrement des coûts, compte tenu des priorités pertinentes, des modalités applicables pour obtenir des frais de gestion moindres et des objectifs d'harmonisation, et l'en informeront dans les rapports financiers annuels;

8. *Décide en outre* que la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et les taux correspondants s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2014;

9. *Prend acte* des principes directeurs du budget intégré présentés : a) dans la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré, qui a été soumise à la deuxième session ordinaire de 2012; et b) dans le modèle de plan de ressources intégrées, qui comprend une présentation harmonisée des montants recouverts, exposée au tableau 6 du document DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8;

10. *Réaffirme* qu'il doit être périodiquement consulté au sujet des budgets intégrés du PNUD et du FNUAP pour la période 2014-2017 et prie ces organismes de présenter pour examen leur projet officiel de budget intégré, indiquant les ressources de base et autres ressources, dans le cadre du débat sur leur projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, à la session annuelle de 2013;

11. *Prie* le PNUD et le FNUAP de présenter des prévisions de dépenses qui soient entièrement transparentes et cohérentes et permettent aux donateurs de comprendre la part des dépenses directement imputables aux programmes et projets, ainsi que le taux applicable pour le recouvrement des coûts;

12. *Insiste* pour que les ressources obtenues grâce au recouvrement des coûts soient utilisées de façon plus efficace et transparente et prie le PNUD et le FNUAP de lui présenter, dans leurs rapports financiers annuels, les montants reçus au titre du recouvrement des coûts et l'utilisation qui en est faite;

13. *Prie* le PNUD et le FNUAP de continuer de satisfaire aux exigences d'efficacité et de rentabilité en vue de réduire encore leurs frais de gestion, afin de diminuer le taux de recouvrement des coûts nécessaire dans le cadre budgétaire actuel, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et de présenter des

renseignements et une analyse à ce sujet lors de l'examen à mi-parcours de leur budget intégré;

14. *Prie* le PNUD et le FNUAP d'établir chacun un projet de budget intégré, sur la base des taux de recouvrement des coûts approuvés plus haut et du cadre conceptuel du budget intégré;

15. *Prie* le PNUD et le FNUAP, agissant en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de présenter à l'occasion de l'examen à mi-parcours de leur budget intégré des renseignements sur l'application des taux de recouvrement des coûts approuvés, y compris la méthode fixée pour le calcul des taux et la description de chaque catégorie de dépenses, les taux de recouvrement effectivement appliqués lors des deux précédentes années budgétaires et une analyse de l'application du principe de recouvrement intégral des dépenses au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#);

16. *Prie également* le PNUD et le FNUAP, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de leur budget intégré et en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seront présentées à la session annuelle de 2016;

17. *Demande* la réalisation en 2016 d'une évaluation externe indépendante de la conformité aux dispositions de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale concernant la nouvelle méthode de recouvrement des coûts.

1^{er} février 2013

2013/10

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2013**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2013, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2013 le Bureau suivant :

Président : S. E. M. Roble Olhaye (Djibouti)

Vice-Président : M. Andy Rachmianto (Indonésie)

Vice-Président : M. Eduardo Porretti (Argentine)

Vice-Président : M. Boyan Belev (Bulgarie)

Vice-Présidente : M^{me} Merete Dyrud (Norvège)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2013 ([DP/2013/L.1](#));

Adopté le rapport sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2012 ([DP/2013/1](#));

Adopté le plan de travail annuel pour 2013 ([DP/2013/CRP.1](#));

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2013;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 2013 :

Session annuelle : du 3 au 14 juin 2013 (New York)

Deuxième session ordinaire : du 9 au 13 septembre 2013

Débat consacré au PNUD

Point 2

Les femmes au PNUD

Adopté la décision 2013/1 sur le rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

Afrique : Afrique du Sud, Cameroun, Érythrée, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo

Asie et Pacifique : Myanmar, Népal, Pakistan (programme de pays commun) et programme sous-régional des pays et territoires insulaires du Pacifique

États arabes : Émirats arabes unis, Libye et Soudan

Amérique latine et Caraïbes : Haïti et Nicaragua

Adopté la décision 2013/6 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte;

Point 4

Évaluation

Adopté la décision 2013/2 sur : a) l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté et la réponse de l'Administration; et b) l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et la réponse de l'Administration;

Point 5

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2013/3 sur l'examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources;

Point 6

Modalités de programmation

Adopté la décision 2013/4 sur les modalités de programmation du PNUD;

Débat consacré au FNUAP**Point 7****Évaluation**

Adopté la décision 2013/5 sur l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et la réponse de l'Administration;

Entendu un exposé sur le projet de politique d'évaluation révisée du FNUAP;

Point 8**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

Afrique : Afrique du Sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo

États arabes : Soudan

Asie et Pacifique : Pakistan (programme de pays commun)

Amérique latine et Caraïbes : Haïti et Nicaragua

Adopté la décision 2013/6 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte;

Débat consacré à l'UNOPS

Entendu une mise à jour du Directeur exécutif de l'UNOPS;

Débat consacré aux questions communes**Point 9****Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2013/7 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011;

Point 10**Rapport au Conseil économique et social**

Adopté la décision 2013/8 sur le rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social;

Point 11**Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2013/9 sur le document d'orientation pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014, et l'actualisation du taux de recouvrement des coûts;

Point 12**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Entendu un exposé sur les résultats préliminaires de 2012 et un bilan des consultations avec les parties intéressées sur l'avenir du FENU;

Réunion commune

Tenu le 4 février 2013 une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, au cours de laquelle ont été abordés les thèmes suivants : a) mise en œuvre des recommandations sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et b) mise à profit de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;

Tenu les séances d'information et les consultations suivantes :

PNUD

Consultation informelle sur les premières conclusions de l'évaluation du plan stratégique du PNUD, pour la période 2008-2013

Consultation informelle sur le document d'orientation pour le plan stratégique du PNUD, pour la période 2014-2017

Exposé sur le processus de consultations des parties prenantes engagé au FENU en application de sa décision 2012/2

FNUAP

Consultation informelle sur le plan stratégique du FNUAP, pour la période 2014-2017

UNOPS

Consultation informelle sur l'établissement du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017 : examen des principaux points

1^{er} février 2013

2013/11

Examen cumulatif et rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour la période 2008-2012

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport (DP/2013/11);
2. *Se félicite* des progrès signalés dans tous les domaines d'intervention;
3. *Invite* le PNUD à tirer parti des enseignements mis en avant dans le rapport, ainsi que dans les rapports d'évaluation présentés à la session annuelle, aux fins de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2014-2017;
4. *Invite également* le PNUD à continuer d'améliorer son système de présentation des résultats dans ses futurs rapports pour fournir des données factuelles plus nombreuses sur la réalisation globale des résultats escomptés, y compris une description analytique de la contribution du PNUD au développement ainsi que des problèmes recensés.

14 juin 2013

2013/12

Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/9 sur le rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique;

2. *Prend note* en s'en félicitant de la démarche consultative et participative suivie par le PNUD pour élaborer le projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, et *prie* le PNUD de continuer à consulter les États Membres et les autres parties intéressées en n'excluant personne en vue d'établir définitivement le plan et ses annexes pour adoption à la deuxième session ordinaire de 2013;

3. *Constate* que le plan stratégique comprend certains termes qui n'ont pas été entérinés au niveau intergouvernemental par un organisme des Nations Unies, et ne sauraient donc pas être considérés comme reflétant un accord intergouvernemental;

4. *Fait sienne* la nouvelle vision énoncée dans le projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, qui est d'aider les pays à éliminer la pauvreté tout en réduisant sensiblement les inégalités et l'exclusion;

5. *Accueille avec satisfaction* la structure et le cadre du projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, y compris la série proposée de domaines d'intervention et de résultats à obtenir en matière de développement, tout en sachant que leur formulation exacte n'a pas encore été arrêtée, et *prie* le PNUD d'élaborer une version finale du projet en s'appuyant, entre autres, sur les observations et les contributions faites par les États Membres lors de sa session annuelle de 2013 et durant le processus en cours, ce qui exigera de nouvelles consultations, des éclaircissements et des amendements, compte tenu des impératifs de cohérence institutionnelle, en vue de son achèvement et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

6. *Prie* le PNUD de commencer à mettre au point la version définitive du budget intégré pour la période 2014-2017 et le cadre intégré de résultats et des ressources sur la base du cadre et de la structure du projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, sachant que leur formulation exacte n'a pas encore été arrêtée, en vue de leur adoption par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013;

7. *Prend note* de la structure et de l'orientation du cadre intégré de résultats et de ressources du projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, tout en sachant que leur formulation exacte n'a pas encore été arrêtée, et *prie* le PNUD d'affiner les indicateurs et de définir des niveaux de référence, des objectifs d'étape et des objectifs généraux avant la session annuelle de 2014;

8. *Note* que l'exécution du plan stratégique pour la période 2014-2017 dans les pays de programme doit tenir compte du dialogue mené au niveau national sur les priorités et les besoins axés sur la demande, tels qu'ils sont formulés dans les instruments nationaux de programmation;

9. *Prie* le PNUD de présenter, avant la deuxième session ordinaire de 2013, de plus amples informations sur la manière dont il compte atteindre des résultats, en montrant les produits qui lui sont directement attribuables, les liens entre les produits et les résultats et la façon dont les risques sont évalués et gérés;

10. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD en vue d'intégrer, dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, les tâches prescrites à l'issue de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et *prie* le PNUD de tenir pleinement compte de ces tâches dans son plan et de continuer à collaborer avec d'autres fonds et programmes en vue d'élaborer une méthode commune de suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal;

11. *Rappelle* le paragraphe 2 de la décision 2013/2 et *prie* le PNUD de tenir pleinement compte, dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, des conclusions et recommandations figurant dans tous les rapports d'évaluation pertinents qui lui ont été soumis pendant la période du plan stratégique en cours (2008-2013), notamment ceux présentés à sa session annuelle de 2013;

12. *Prie* le PNUD de présenter, pour la deuxième session ordinaire de 2013, des informations additionnelles sur la manière dont il compte collaborer et partager les tâches avec les autres fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, compte tenu de leurs mandats respectifs, en vue d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, dans le but d'améliorer les résultats sur le terrain et l'exécution des activités dans les pays de programme;

13. *Prie* le PNUD d'indiquer, lorsqu'il mettra au point le projet de budget intégré pour la période 2014-2017, l'allocation annuelle des ressources de base et des autres ressources en fonction des résultats en matière de développement prévus dans le cadre intégré des résultats et des ressources pour la période 2014-2017;

14. *Prie* le PNUD de tenir compte pleinement des vues des États Membres au moment d'arrêter la version définitive du plan stratégique pour la période 2014-2017, y compris en ce qui concerne la prise en compte l'intégration de la coopération Sud-Sud dans ses activités et la nécessité de lutter efficacement contre l'extrême pauvreté, pour adoption à la deuxième session ordinaire de 2013.

14 juin 2013

2013/13

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà (DP/2013/13), et de ses annexes;

2. *Constate avec inquiétude* que les contributions aux ressources ordinaires de 2012 ont diminué de 13,2 %, en tombant de 974,51 millions de dollars en 2011 à 846,1 millions, soit un montant nettement inférieur à l'objectif révisé de 1,05 milliard pour les ressources ordinaires de 2012 (DP/2011/22, par. 204);

3. *Constate avec inquiétude également* que le total des contributions (ressources ordinaires et autres ressources) au PNUD a également diminué, en reculant de 4,82 milliards de dollars en 2011 à 4,64 milliards en 2012;

4. *Rappelle* la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

5. *Rappelle* que les contributions de base ou ordinaires, parce qu'elles ne sont pas préaffectées, demeurent l'assise financière des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et, à ce propos, *réaffirme* que le PNUD doit sans cesse s'employer à corriger le déséquilibre entre les ressources de base ou ordinaires et les autres ressources;

6. *Souligne* qu'il faut éviter que les ressources de base ou ordinaires servent à financer des activités qui devraient l'être au moyen d'autres ressources, y compris pour couvrir des dépenses liées à la gestion de ressources autres que les ressources de base et à leurs activités de programme;

7. *Considère* que les États Membres et le PNUD devraient privilégier l'affectation de ressources de base ou ordinaires et d'autres ressources qui soient plus prévisibles, d'utilisation souple, moins étroitement préaffectées et mieux alignées sur les priorités des pays de programme, y compris celles du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que sur le plan stratégique et le mandat du PNUD;

8. *Demande* au PNUD de faire tout son possible pour élargir la base des donateurs, notamment en augmentant le nombre de pays et autres partenaires qui lui versent des contributions financières afin qu'il soit moins tributaire d'un petit nombre de donateurs;

9. *Invite* tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2013;

10. *Engage* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à maintenir et à augmenter sensiblement, selon leurs capacités, leurs contributions volontaires au budget ordinaire du PNUD et à verser leurs contributions selon un cycle pluriannuel, de manière suivie et prévisible.

14 juin 2013

2013/14

Rapport sur le Programme mondial pour la période 2009-2013 : performance et résultats

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport final sur le programme mondial pour la période 2009-2013 ([DP/2013/14](#));

2. *Recommande* au PNUD de fournir des conseils mieux intégrés et axés davantage sur les programmes dans les domaines d'activité définis dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, et d'aider plus efficacement les pays à résoudre des problèmes de développement de plus en plus complexes et interdépendants.

13 juin 2013

2013/15

Évaluation du PNUD

- a) **Rapport annuel sur l'évaluation et réponse de l'Administration**
- b) **Évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013, et réponse de l'Administration**
- c) **Évaluation du programme mondial et réponse de l'Administration**
- d) **Évaluation du programme régional pour l'Afrique et réponse de l'Administration**
- e) **Évaluation du programme régional pour les États arabes et réponse de l'Administration**
- f) **Évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique et réponse de l'Administration**
- g) **Évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et réponse de l'Administration**
- h) **Évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et réponse de l'Administration**
- i) **Évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et réponse de l'Administration**

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'attachement de l'Administration du PNUD aux activités d'évaluation et à la création d'une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'organisation, ainsi que de la détermination et des travaux du Bureau de l'évaluation; *invite* l'Administration du PNUD et le Bureau à poursuivre ces efforts, et, à ce propos, *souligne* qu'il importe que le PNUD affecte des ressources suffisantes et en temps opportun à la fonction d'évaluation aux niveaux central, régional et national pour préserver son efficacité et son indépendance; et *prie* l'Administration du PNUD de le consulter sur tout changement dans les ressources affectées à l'évaluation en application d'une de ses décisions;

2. *Prend note* des efforts déployés par l'Administration du PNUD pour donner suite à toutes les évaluations, centralisées et décentralisées, en établissant un calendrier précis des mesures à prendre;

3. *Prend note également* de la proposition tendant à conduire un examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD, en application de sa décision 2010/16; et *demande* que le Bureau de l'évaluation facilite cet examen, conformément à ses directives;

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2013/16) et la réponse de l'Administration :

4. *Note* le nombre croissant de programmes de pays menés à bien en 2012 en respectant les normes d'évaluation;

5. *Prie* le PNUD, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, de continuer à appuyer systématiquement le renforcement de la capacité d'évaluation nationale en adoptant des objectifs clairs, des cibles quantifiables et des délais et en appliquant des méthodes économiques;

6. *Prie* le Bureau de l'évaluation du PNUD de mieux intégrer les principes de l'égalité des sexes dans toutes ses activités d'évaluation, entre autres par des efforts visant à renforcer une culture de l'évaluation dans l'organisation, et de rendre compte de ses efforts dans de futurs rapports;

7. *Note* l'amélioration de la qualité des évaluations décentralisées, mais aussi le déclin de la capacité de suivi et d'évaluation au niveau des bureaux de pays; *salue* la proposition du groupe de l'évaluation par les pairs visant à renforcer sensiblement les liens qui existent entre les évaluations décentralisées et centralisées; et *considère* nécessaire de procéder à une évaluation formative pour comprendre pourquoi, dans plusieurs domaines d'activité du PNUD, la qualité du suivi et de l'évaluation décentralisée est toujours inférieure aux normes;

8. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2013 et *prie* le PNUD de lui présenter un exposé oral concernant les sujets proposés pour les deux évaluations thématiques restantes, pour approbation à sa deuxième session ordinaire;

9. *Note* que le programme de travail pour 2014 en est au stade initial de son élaboration, et *prie* le Bureau de l'évaluation de lui soumettre, à sa première session ordinaire de 2014, un plan de travail détaillé qui intègre pleinement le nouveau plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017; et *demande* que le plan de travail pour 2014 prévoie un plan d'évaluation complète à moyen terme pour le PNUD;

10. *Se félicite* des conclusions du groupe de l'évaluation par les pairs concernant la méthodologie et le partage des connaissances qui figurent dans le rapport, et *invite instamment* le Bureau de l'évaluation à donner suite aux propositions du Groupe;

11. *Approuve* la nouvelle série d'évaluations visant à déterminer l'incidence des programmes et *soutient* les efforts déployés par le Bureau de l'évaluation pour conduire des évaluations communes avec les partenaires de programmes;

En ce qui concerne l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013 (DP/2013/17) et de la réponse de l'Administration (DP/2013/18) :

12. *Engage* le PNUD à tenir pleinement compte des conclusions et recommandations du rapport lors de l'élaboration du nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017, notamment en ce qui concerne l'établissement des priorités relatives au soutien apporté au niveau des pays; et lui *demande* de donner suite aux conclusions et recommandations concernant : a) la définition d'une orientation stratégique ciblée et claire; b) la nécessité de renforcer les capacités et de pérenniser les résultats au niveau des pays; c) une division plus nette des rôles et responsabilités aux niveaux mondial, régional et national; et d) le renforcement du cadre de responsabilisation, y compris le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports;

13. *Rappelle* le paragraphe 2 de sa décision 2013/2, et *prie* le PNUD de tenir pleinement compte des conclusions et recommandations formulées dans tous les rapports d'évaluation qui lui ont été soumis durant la période couverte par le plan stratégique actuel (2008-2013), en particulier ceux présentés à sa session annuelle de 2013;

14. *Note avec satisfaction* les signes qui montrent que le PNUD s'est institutionnellement renforcé depuis l'adoption du plan stratégique pour la période 2008-2013, et qu'il doit avoir grandement favorisé le développement dans tous les domaines d'intervention;

15. *Invite instamment* le PNUD à mieux gérer les questions intersectorielles, telles que le renforcement des capacités et l'égalité des sexes au niveau des pays, ainsi qu'à renforcer et institutionnaliser la gestion des connaissances et l'apprentissage en tant que moyens essentiels de contribuer à l'obtention de résultats dans le domaine du développement;

16. *Prie* le PNUD de l'informer, d'ici à sa deuxième session ordinaire de 2013, de la manière dont il donne suite aux conclusions et recommandations formulées dans tous les rapports d'évaluation pertinents qui lui ont été soumis pendant la période couverte par le plan stratégique actuel (2008-2013), notamment à sa session annuelle de 2013;

En ce qui concerne l'évaluation du programme mondial (DP/2013/19) et la réponse de l'Administration (DP/2013/20) :

17. *Prend note* du rapport sur l'évaluation du programme mondial et de la réponse de l'Administration;

18. *Prie* le PNUD de prendre en considération et d'intégrer pleinement les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation dans le nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017 et dans le futur programme mondial, en tenant dûment compte des questions soulevées, y compris la nécessité : a) de définir plus précisément la valeur que le programme mondial ajoute aux programmes régionaux et programmes de pays du PNUD; b) de mettre en place une méthode plus systématique de partage des connaissances; c) de mieux intégrer la question de l'égalité des sexes dans tous les domaines thématiques et d'affecter suffisamment de ressources à cette question dans la planification et l'exécution du programme; et d) de définir plus clairement les chaînes de responsabilité hiérarchique aux fins d'une coordination plus efficace entre le siège et les bureaux régionaux;

19. *Prie* le PNUD de veiller à ce que le programme mondial comprenne des cadres de résultats clairement définis, et *demande* qu'il lui soit présenté à la première session ordinaire de 2014;

20. *Prend acte* de la recommandation, que l'Administration a acceptée dans sa réponse, tendant à établir une stratégie institutionnelle d'ici à juin 2014 pour orienter les services consultatifs et *demande* que la stratégie prévoie l'affectation de ressources au titre des services consultatifs aux niveaux national, régional et mondial afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des pays, et établisse une distinction nette entre l'aide à l'élaboration de politiques et la fourniture de compétences consultatives ou techniques;

En ce qui concerne l'évaluation des programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants, l'Amérique latine et les Caraïbes et la coopération Sud-Sud et triangulaire (DP/2013/21, DP/2013/23, DP/2013/25, DP/2013/27, DP/2013/29, et DP/2013/31), et les réponses de l'Administration (DP/2013/22, DP/2013/24, DP/2013/26, DP/2013/28, DP/2013/30, et DP/2013/32) :

21. *Prend note* des rapports sur l'évaluation des programmes régionaux et de la coopération Sud-Sud et triangulaire et des réponses de l'Administration;

22. *Prie* le PNUD de prendre en considération les conclusions et recommandations des rapports et de les intégrer pleinement dans le nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017 et dans les futurs programmes régionaux, en accordant l'attention voulue aux questions systémiques soulevées dans les rapports, y compris la nécessité : a) d'établir des cadres régionaux clairement définis et des stratégies régionales axées sur les résultats, alignées sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et répondant aux besoins et aux demandes des régions; b) d'améliorer le suivi, l'évaluation, l'établissement de rapports et la communication concernant les résultats; c) de concentrer les compétences des centres de services régionaux sur les priorités thématiques du PNUD, les échanges entre pays et le partage des connaissances; et d) de mener des consultations sans exclusive avec toutes les parties concernées lors de l'élaboration de programmes, stratégies et projets régionaux;

23. *Prend acte* des compétences particulière du PNUD pour ce qui est d'appuyer et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;

24. *Note* les efforts déployés par le PNUD pour intégrer la coopération Sud-Sud dans ses programmes, et le *prie* d'adopter une démarche plus systématique à cet égard, notamment dans les domaines des plates-formes de partage des connaissances et des systèmes de rapports institutionnels sur la coopération Sud-Sud en vue d'améliorer l'apprentissage et de fournir systématiquement des informations sur les résultats obtenus;

25. *Prie* le PNUD de préciser les tâches, les fonctions et les attributions, ainsi que les responsabilités concernant l'obtention des résultats qui sont les siennes et celles qui relèvent du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et de veiller à ce que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire jouent un rôle essentiel dans ses activités visant à renforcer les capacités nationales aux fins du développement durable et de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire.

13 juin 2013

2013/16

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2012 et rapport sur les consultations avec les parties prenantes concernant les scénarios d'avenir pour le Fonds

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport (DP/2013/33) et *se félicite* des bons résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) par rapport aux objectifs fixés;

2. *Accueille avec satisfaction* les nouvelles initiatives du FENU et les nouveaux accords conclus avec des partenaires de développement des secteurs public et privé en 2012 dans les domaines de compétence du FENU qui sont pertinents pour le dialogue sur le programme de développement pour l'après-2015;

3. *Note avec inquiétude* le déséquilibre croissant qui existe entre les ressources ordinaires limitées et les autres ressources, en rapide augmentation, et qui empêchera à court terme le FENU d'exécuter son mandat principal consistant à investir des capitaux dans les pays les moins avancés, et *estime* que la direction doit s'attaquer en priorité au caractère intenable de cette situation;

4. *Note avec inquiétude également* l'utilisation systématique du budget de base pour couvrir les dépenses administratives afférentes à l'exécution de projets financés par des contributions autres que les contributions ordinaires qui risque d'empêcher le FENU d'accomplir son mandat et, à ce propos, *se félicite* des mesures prises précédemment pour alléger les contraintes qui pèsent sur ses ressources de base, en particulier la décision 2013/9;

5. *Note avec inquiétude en outre* la dépendance continue du FENU à l'égard d'une poignée de donateurs pour ses ressources de base et *souligne* que la direction doit redoubler d'efforts pour élargir le cercle de ses principaux donateurs, y compris dans le secteur privé;

6. *Demande* aux États Membres, qui sont en mesure de le faire, de contribuer aux ressources de base du FENU afin qu'il puisse réunir la somme minimale de 25 millions de dollars par an nécessaire pour appuyer de façon continue au moins 40 pays les moins avancés.

13 juin 2013

2013/17

Rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et de la fonction du Programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport de l'Administrateur (DP/2013/34) sur l'évolution du rôle et de la fonction des Volontaires des Nations Unies, et la manière dont ils ont influencé les opérations des Volontaires;

2. *Prend note en l'appréciant* de la contribution du Programme des Volontaires des Nations Unies à l'instauration d'une culture du volontariat dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement grâce aux activités qu'il conduit depuis 1971, en particulier en faveur de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, comme ceux du Millénaire;

3. *Prend acte* des efforts présents et passés déployés par tous les partenaires du développement pour appuyer les activités des Volontaires des Nations Unies, en particulier de leurs contributions en ressources financières et humaines, notamment celles provenant des pays en développement qui fournissent actuellement le gros des Volontaires des Nations Unies déployés dans le monde;

4. *Se félicite* du rôle de pointe joué par le Programme des Volontaires des Nations Unies dans l'élaboration et la promotion d'un programme de jeunes volontaires dans le contexte du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général;

5. *Se félicite* de ce que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 67/138 sur l'intégration du volontariat dans les activités de la

décennie à venir, en date du 20 décembre 2012, de lui soumettre pour examen à sa soixante-dixième session un plan d'action, élaboré par le Programme des Volontaires des Nations Unies, qui vise à intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement, pour la décennie à venir;

6. *Accueille avec satisfaction* la résolution [67/138](#), qui engage les organisations du système des Nations Unies à continuer de participer à la promotion du Programme des Volontaires des Nations Unies;

7. *Rend hommage* au PNUD pour l'appui au programme et le soutien financier, administratif et juridique qu'il continue à apporter au Programme des Volontaires des Nations Unies aux fins de l'exécution de son mandat;

8. *Salue* l'initiative du Programme des Volontaires des Nations Unies visant à développer un cadre stratégique pour la période 2014-2017.

13 juin 2013

2013/18

Réponse à la décision 2013/4 du Conseil d'administration sur les modalités de programmation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la réponse à sa décision 2013/4 sur les modalités de programmation du PNUD ([DP/2013/37](#));

2. *Prend note* de l'information fournie par le PNUD concernant la prise en considération du FENU dans les modalités de programmation; *réaffirme* sa décision 2013/4 concernant la prise en considération du FENU dans les modalités de programmation; et *prie* le PNUD de fournir, avant la deuxième session ordinaire de 2013, des informations additionnelles pour justifier le montant effectif à allouer au FENU;

3. *Rappelle* la décision 2013/4, *prend acte* des informations fournies dans le document [DP/2013/37](#) et *prie* le PNUD de lui communiquer, avant sa deuxième session ordinaire de 2013, lors des consultations qui précéderont l'examen officiel du budget intégré, des informations sur les ressources demandées et leur justification ainsi que sur l'interdépendance et les synergies des fonctions financées au titre des rubriques suivantes : services d'appui au développement, programme Économistes, services consultatifs et Bureau des études de développement.

14 juin 2013

2013/19

Rapport du Directeur exécutif pour 2012 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif pour 2012, publié sous la cote [DP/FPA/2013/3](#) (Part I, Part I/Add.1 et Part II);

2. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de résultats en matière de développement du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013;

3. *Salue* le rôle de chef de file exercé par le FNUAP dans une série d'initiatives mondiales visant à accélérer les progrès dans l'exécution du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, et à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015;

4. *Engage* le FNUAP à contribuer plus avant à l'accélération des progrès vers la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, cet objectif étant moins avancé que les autres;

5. *Engage* le FNUAP à continuer d'améliorer, dans ses futurs rapports, l'analyse de la façon dont il contribue à l'obtention des résultats, gère les risques et exploite les enseignements tirés de son expérience;

6. *Approuve* les efforts que le FNUAP a déployés pour mettre en œuvre son orientation stratégique révisée et donner suite aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2008-2013, et estime que le FNUAP devient ainsi une organisation soucieuse des résultats;

7. *Se félicite* de la démarche ouverte, consultative et participative qui préside à l'élaboration du prochain plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, qui repose sur une réflexion et une recherche approfondies;

8. *Note* que l'exécution du plan stratégique dans les pays de programme doit tenir compte du dialogue mené au niveau des pays sur les priorités et les besoins nationaux, définis en fonction de la demande et énoncés dans les instruments de programmation adoptés au niveau national;

9. *Se félicite* de l'orientation énoncée dans le projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, telle qu'adoptée précédemment à l'occasion de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2008-2013 ([DP/FPA/2011/11](#));

10. *Demande* au FNUAP de préciser, dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, l'action qu'il entend mener pour s'occuper des questions relatives à la dynamique démographique, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes – qui font partie intégrante du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement – et de montrer ce faisant comment cette action contribuera à son objectif stratégique, y compris en ce qui concerne les groupes de femmes, d'adolescents et de jeunes, qui sont plus vulnérables et marginalisés;

11. *Prend note avec satisfaction* des mesures prises par le FNUAP pour incorporer dans son plan stratégique pour la période 2014-2017 les tâches prescrites à l'issue de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le *prie* de tenir pleinement compte de ces tâches dans son plan et de continuer à collaborer avec d'autres fonds et programmes en vue d'élaborer une méthode commune de suivi de l'examen quadriennal;

12. *Note* qu'il est proposé d'adapter les activités du FNUAP au contexte national, *prend note* du principe qui consiste à élaborer le plan de travail et le

système d'allocation des ressources, décrits aux paragraphes 17 à 31 et 88 à 98, respectivement, du projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, en date du 20 mai 2013, en s'appuyant sur les axes stratégiques de ce plan, *note* que le plan de travail et le système d'allocation n'ont pas encore été arrêtés définitivement, et, à ce propos, *prie* le FNUAP de continuer à consulter les États Membres sur les modalités de mise en œuvre de ces dispositions;

13. *Prie* le FNUAP de préciser de quelle manière il compte planifier et budgétiser les activités régionales et mondiales prévues dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, et de montrer comment ses activités, à tous les niveaux, contribueront à l'accomplissement de l'objectif stratégique fixé dans le plan stratégique;

14. *Félicite* le FNUAP de lui avoir présenté pour consultation un projet de budget intégré pour la période 2014-2017;

15. *Encourage* le FNUAP à présenter, dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, des informations supplémentaires sur la manière dont il compte collaborer et effectuer la division du travail avec les autres fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, compte tenu de leurs mandats respectifs, en vue d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, le but étant d'améliorer les résultats obtenus sur le terrain et l'exécution des activités dans les pays de programme; et *prie* de fournir, lors de l'élaboration de son prochain plan stratégique, de plus amples informations sur la manière dont les résultats seront atteints, en montrant notamment les produits qui lui sont directement attribuables, les liens entre les produits et les résultats et la façon dont les risques sont évalués et seront gérés;

16. *Se félicite* des améliorations apportées au projet de cadre de résultats pour la période 2014-2017, et *prie* le FNUAP de prévoir dans ce cadre des niveaux de référence et des objectifs généraux pour les résultats et les produits;

17. *Considère* qu'il importe d'accroître la stabilité et la prévisibilité : a) des contributions au titre des ressources ordinaires du FNUAP, qui sont le fondement de ses opérations et b) de l'affectation des ressources, qui doit être plus efficace;

18. *Estime* qu'il est essentiel que les contributions soient versées à temps pour maintenir un niveau satisfaisant de liquidités et faciliter l'exécution ininterrompue des programmes afin d'aider les pays à atteindre les objectifs fixés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux du Millénaire, et de permettre au FNUAP de participer à toutes les initiatives et activités qui conduiront à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

13 juin 2013

2013/20

Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2013 et au-delà (DP/FPA/2013/4);

2. *Prend note* du fait que les contributions au titre des ressources ordinaires ont baissé de 2,9 %, en reculant de 450,7 millions de dollars en 2011 à 437,5 millions en 2012, soit un montant inférieur à l'objectif révisé du plan stratégique qui s'établissait à 500 millions de dollars. Les contributions au titre du cofinancement ont augmenté de 12,5 %, passant de 440,1 millions en 2011 à 525,7 millions en 2012, soit un montant nettement supérieur à l'objectif de 330 millions de dollars (DP/FPA/2013/4, par. 9 et 10);

3. *Prend note* du fait que le montant total des contributions au FNUAP au titre des ressources ordinaires et du cofinancement a augmenté de 8,1 %, passant de 890,8 millions en 2011 à 963,2 millions en 2012;

4. *Salue* les efforts déployés par le FNUAP pour élargir sa base de donateurs et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement, y compris dans le secteur privé;

5. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et encourage le Fonds à continuer de mobiliser des ressources ordinaires et autres ressources pour ses fonds et programmes thématiques;

6. *Invite* tous les États Membres à accroître leurs contributions au titre des ressources ordinaires et *engage* les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions au cours du premier semestre et selon un cycle pluriannuel pour garantir une programmation efficace;

7. *Invite* les gouvernements de tous les pays de programme à accroître leurs contributions aux programmes exécutés dans leur propre pays;

8. *Engage* tous les États Membres à renforcer leur appui aux objectifs 3, 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement afin d'accélérer l'obtention de résultats et de contribuer à la réalisation des objectifs d'ici à 2015;

9. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier accru ainsi que de ressources de base prévisibles, afin de mieux aider les pays à intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans leurs stratégies et cadres de développement et à accomplir les objectifs de développement adoptés au niveau international.

7 juin 2013

2013/21

Politique d'évaluation révisée du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2012/26 concernant le rapport biennal sur les activités d'évaluation et l'examen de la politique d'évaluation du FNUAP;

2. *Note* que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 67/226 de l'Assemblée générale) énonce des principes clefs concernant les activités d'évaluation, qui s'appliquent à tous les fonds et programmes, y compris le FNUAP;

3. *Se félicite* de la démarche consultative et ouverte que la direction du FNUAP a suivie pour élaborer la politique d'évaluation révisée, à laquelle ont participé de nombreux États Membres et experts;

4. *Approuve* la politique d'évaluation révisée du FNUAP (DP/FPA/2013/5);

5. *Se félicite* de la création d'un Bureau de l'évaluation indépendant auprès du FNUAP, qui fait rapport directement au Conseil d'administration et assume les rôles et responsabilités énoncés dans la politique d'évaluation révisée;

6. *Souligne* que les activités d'évaluation ont trois objectifs principaux, à savoir le renforcement de la responsabilité, de l'apprentissage institutionnel et de la prise de décisions basée sur des données factuelles; et *souligne* que l'évaluation contribue à une planification plus efficace;

7. *Prend acte avec satisfaction* des mesures prises par le FNUAP pour garantir une fonction d'évaluation indépendante, crédible et utile;

8. *Prie* le FNUAP de veiller à l'application effective de la politique d'évaluation à tous les niveaux en mettant en place des mécanismes appropriés à cet effet, y compris la fourniture d'un soutien régional adéquat et le renforcement des capacités en la matière;

9. *Prie* le FNUAP d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes au Bureau de l'évaluation et à la fonction d'évaluation dans son ensemble dans le budget intégré qu'il présentera à la deuxième session ordinaire de 2013, et l'invite à préserver, dans toute la mesure possible, les ressources disponibles pour les programmes;

10. *Prie* le Directeur exécutif du FNUAP de le consulter au sujet de la nomination, de la reconduction dans ses fonctions ou du renvoi du Directeur du Bureau de l'évaluation, conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation;

11. *Prie* le Bureau de l'évaluation du FNUAP de consigner dans le rapport qu'il lui présente chaque année à sa session annuelle des informations sur les activités d'évaluation et les résultats obtenus ainsi que sur l'état de la mise en œuvre de la politique d'évaluation révisée et du plan d'évaluation biennal;

12. *Prie* le Bureau de l'évaluation du FNUAP de lui présenter un plan d'évaluation biennal accompagné d'un budget pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

13. *Prie* le FNUAP de veiller à ce que tout examen de la politique d'évaluation porte sur la politique elle-même ainsi que sur son application.

7 juin 2013

2013/22

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport publié sous la cote [DP/OPS/2013/2](#) et des résultats opérationnels et administratifs de l'UNOPS qui y sont présentés;

2. *Prend note* : a) des contributions importantes apportées par l'UNOPS, souvent dans les contextes les plus difficiles, aux résultats opérationnels du système des Nations Unies et de ses partenaires; et b) de l'attention accrue accordée à la durabilité et des efforts déployés dans ses domaines d'expertise fondamentaux, à savoir la gestion des infrastructures, des achats et des projets;

3. *Prend note* du soutien apporté par l'UNOPS à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires dans la conduite des activités de consolidation de la paix, d'aide humanitaire et de développement destinées aux populations dans le besoin;

4. *Constate avec satisfaction* l'aptitude manifestée par l'UNOPS pour ce qui est : a) de renforcer sans cesse son efficacité, entre autres grâce à l'adoption de normes de performance reconnues sur le plan international; et b) d'améliorer la qualité de ses produits et de ses services tout en réduisant son budget administratif.

7 juin 2013

2013/23

Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Salue* la démarche consultative suivie par l'UNOPS pour élaborer son plan stratégique pour la période 2014-2017;

2. *Approuve* le plan stratégique pour la période 2014-2017, publié sous la cote [DP/OPS/2013/3](#), sachant qu'il s'appuie sur des décisions et directives antérieures;

3. *Se félicite* de l'importance accrue accordée aux services que l'UNOPS fournit à ses partenaires des Nations Unies et au-delà, en privilégiant la viabilité, le principe de prise en main par les pays et le renforcement des capacités, et constate que le plan stratégique repose solidement sur le modèle d'autofinancement de l'UNOPS;

4. *Constate avec satisfaction* que le plan stratégique prévoit des mesures qui visent à renforcer la contribution que l'UNOPS apporte à tout un ensemble de partenaires, y compris d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, des gouvernements, des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales et des fondations, et *engage* l'UNOPS à continuer de collaborer avec ses partenaires;

5. *Demande* aux organismes des Nations Unies de rechercher activement des gains d'efficacité grâce à une coopération accrue, compte tenu des compétences particulières de l'UNOPS dans ses domaines d'expertise, à savoir la gestion des achats, des infrastructures et des projets, y compris la fourniture de services consultatifs en matière d'exécution, de transaction et de gestion;

6. *Invite* l'UNOPS à contribuer, dans les domaines d'activité prévus dans son mandat, à l'innovation et à l'adoption de pratiques optimales en matière de durabilité et de qualité;

7. *Appuie* l'élaboration d'un outil visant à évaluer les activités de l'UNOPS par rapport aux trois dimensions du développement durable, et *prie* l'UNOPS de partager largement cet instrument après sa mise au point.

7 juin 2013

2013/24

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes pour 2012

- a) **Rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes**
- b) **Rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes de 2012**
- c) **Rapport d'activité pour 2012 du Groupe de l'audit interne et les investigations de l'UNOPS**

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS :

1. *Se félicite* de ce que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS restent attachés au renforcement des principes de responsabilité et de transparence et, à cet propos, *accueille avec satisfaction* l'application de la décision sur la publication des rapports d'audit interne;

2. *Prend note* des progrès respectivement accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS dans la suite donnée aux recommandations de l'audit;

3. *Note* le nombre de recommandations répétitives concernant la gestion et le suivi des projets, les achats et les ressources humaines, et *engage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à régler rapidement et complètement les problèmes récurrents pour lesquels aucune solution n'a encore été trouvée;

4. *Constata avec satisfaction* que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS se sont efforcés de préparer un nombre croissant d'audits communs, et les *invite* à collaborer entre eux ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement pour trouver d'autres possibilités de coopération, et *souligne* l'importance de l'examen de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, qui devrait permettre de dégager des orientations claires en vue d'assurer la bonne application de cette politique élaborée conjointement par les organisations;

5. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de veiller à ce que les renseignements que lui communiquent leurs bureaux de l'audit et des investigations

soient présentés de manière instructive et uniforme d'une année sur l'autre, afin de faciliter la comparaison entre les organismes des données sur les allégations, les investigations et les mesures consécutives, et comprennent une liste des audits internes exécutés et des appréciations obtenues, et à ce qu'ils décrivent clairement la façon dont les priorités d'audit tiennent compte des risques actuels et nouveaux;

6. *Souligne* que les bureaux de l'audit et des investigations doivent disposer de ressources suffisantes, y compris pour la fonction d'investigation, afin de s'acquitter efficacement et pleinement de leur mandat;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2013/35), de ses annexes et de la réponse de l'Administration;

8. *Continue* de soutenir le renforcement des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD;

9. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour l'année civile 2012;

10. *Note* l'importance du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD et, à ce propos, *prie* le PNUD de veiller à ce que le Bureau dispose de ressources suffisantes, y compris en personnel, pour répondre comme il convient aux besoins en services d'audit, d'investigation et de conseil;

11. *Rappelle* que le Comité consultatif pour les questions d'audit s'est inquiété de ce que le grand nombre d'investigations en cours risquait de compromettre l'intégrité et la réputation du PNUD, et *engage* ce dernier à terminer en priorité les dossiers en cours;

En ce qui concerne le FNUAP :

12. *Prend note* du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2012 (DP/FPA/2013/6), de ses annexes et de la réponse de l'Administration;

13. *Continue* de soutenir le renforcement des fonctions de contrôle du FNUAP, et *rappelle* qu'il importe de préserver la qualité, l'impartialité et l'indépendance de ces fonctions;

14. *Salue et soutient* la participation de la Division des services de contrôle interne aux activités de contrôle communes;

15. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de l'Administration, publiés sous la cote [DP/FPA/2013/6/Add.1](#);

16. *Note* que l'évaluation des risques a montré que le FNUAP était exposé à des risques considérables et, pour cette raison, *engage* le Fonds à redoubler d'efforts afin d'améliorer sa fonction de gestion des risques, conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions d'audit, et *compte pouvoir* examiner le Plan de gestion des risques organisationnel avant décembre 2013;

17. *Prie* le FNUAP de lui communiquer davantage d'informations sur la façon dont il compte éliminer les lacunes et les faiblesses mises en avant dans l'audit de ses programmes mondial et régional;

18. *Constate* que le FNUAP a pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations, et *l'engage* à donner suite au plus vite aux recommandations qui restent à appliquer, notamment dans le domaine de l'informatique;

19. *Note* l'importance que revêt la Division des services de contrôle interne pour le FNUAP, *constate* que le programme d'audit de 2012 n'a pas été entièrement exécuté et, à ce propos, *engage* le FNUAP à faire en sorte que la Division dispose de ressources financières et humaines suffisantes et équilibrées pour répondre comme il convient aux besoins en services d'audit, d'investigation et de conseil;

20. *Note avec satisfaction* que la Division des services de contrôle interne prévoit des activités d'audit sur les principaux risques et priorités répertoriés, et *engage* la Division à préciser dans les rapports qu'elle lui soumet la mesure dans laquelle le plan d'audit tient compte de ces priorités et risques;

En ce qui concerne l'UNOPS :

21. *Prend note* du rapport d'activité pour 2012 du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS (DP/OPS/2013/4) et de ses annexes;

22. *Prend note* des progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations d'audit qui datent de plus de 18 mois;

23. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2012, établi conformément à sa décision 2008/37.

13 juin 2013

2013/25

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2013/36, DP/FPA/2013/2 et DP/OPS/2013/5), et des réponses de l'Administration;

2. *Est conscient* que les bureaux de la déontologie contribuent de façon essentielle à favoriser une culture de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilité au sein du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et dans les organismes des Nations Unies;

3. *Salue* les efforts déployés par les bureaux de la déontologie pour promouvoir leurs services et les faire connaître au plus grand nombre, grâce à des séances de formation personnalisées, à des campagnes de communication en ligne et aux médias sociaux, ainsi que leur détermination à protéger les fonctionnaires qui dénoncent des fautes contre d'éventuelles représailles et les efforts qu'ils déploient à cet effet;

4. *Invite* les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à continuer de participer au Comité de déontologie des Nations Unies et au Réseau déontologie des organisations multilatérales;

5. *Approuve* la pratique du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS consistant à faire participer le directeur du bureau de la déontologie aux réunions pertinentes de la direction et à la prise des décisions;

6. *Prie* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer à renforcer les fonctions de leurs bureaux de la déontologie, notamment en leur affectant des ressources suffisantes pour qu'ils puissent donner suite aux recommandations visant à renforcer une culture institutionnelle d'intégrité et de respect des règles, de veiller à que les bureaux soient à même de travailler efficacement pour définir et satisfaire les besoins déontologiques de leur personnel à tous les niveaux, et d'adopter des pratiques optimales.

7 juin 2013

2013/26

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2013**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2013 il a :

Point 1

Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2013 ([DP/2013/L.2](#));

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2013 ([DP/2013/9](#));

Approuvé le calendrier suivant pour ses prochaines sessions de 2013 :

Deuxième session ordinaire de 2013 : 9-13 septembre 2013;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2013/11 sur l'examen cumulatif et le rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour la période 2008-2012;

Pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2012 ([DP/2013/11/Add.1](#));

Pris note de l'annexe statistique ([DP/2013/11/Add.2](#));

Point 3**Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017**

Adopté la décision 2012/12 sur le projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017;

Point 4**Engagements de financement**

Adopté la décision 2012/13 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà;

Point 5**Rapport sur le développement humain**

Pris note du rapport oral sur les consultations concernant le Rapport sur le développement humain de 2014, tenues en application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale;

Point 6**Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Adopté la décision 2013/14 sur le programme mondial du PNUD pour la période 2009-2013 : performance et résultats;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan, l'Angola, le Kenya et le Venezuela, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (DP/2013/15);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour la Guinée-Bissau et le Mali, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

Approuvé la prolongation exceptionnelle de trois ans des programmes de pays pour Madagascar, la Tunisie et le Paraguay, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015;

Approuvé la prolongation de deux ans et demi du programme de pays pour le Soudan du Sud, du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2016;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme commun de pays, y compris le cadre des résultats et de ressources, pour le Rwanda;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour l'Égypte;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays suivants et des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bénin (DP/DCP/BEN/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/DCP/BDI/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Niger (DP/DCP/NER/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nigéria DP/DCP/NGA/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République du Congo
([DP/DCP/COG/2](#))

Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo ([DP/DCP/TGO/2](#))

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan
([DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1](#) et Add.1)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Cuba ([DP/DCP/CUB/2](#))

Point 7
Évaluation

Adopté la décision 2013/15 sur : a) le rapport annuel sur l'évaluation et la réponse de l'Administration; b) l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013 et la réponse de l'Administration; c) l'évaluation du programme mondial et la réponse de l'Administration; d) l'évaluation du programme régional pour l'Afrique et la réponse de l'Administration; e) l'évaluation du programme régional pour les États arabes et la réponse de l'Administration; f) l'évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique et la réponse de l'Administration; g) l'évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et la réponse de l'Administration; h) l'évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la réponse de l'Administration; et i) l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et triangulaire et la réponse de l'Administration;

Point 8
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2013/16 sur le rapport concernant les résultats atteints par le FENU en 2012 et le rapport sur les consultations avec les parties prenantes concernant les scénarios d'avenir du FENU;

Point 9
Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2013/17 sur le rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et de la fonction du Programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement;

Point 18
Arrangements de programmation

Adopté la décision 2013/18 sur la réponse à sa décision 2013/4 concernant les modalités de programmation du PNUD;

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Rapport annuel du Directeur exécutif

Adopté la décision 2013/19 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2012 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013;

Pris note du rapport statistique et financier pour 2012 ([DP/FPA/2013/3](#) (Part I)/Add.1);

Pris note du rapport sur les recommandations de 2012 du Corps commun d'inspection [[DP/FPA/2013/3](#) (Part II)];

Point 11

Engagements de financement en faveur du FNUAP

Adopté la décision 2013/20 sur le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et sur les prévisions de recettes pour 2013 et au-delà;

Point 12

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes pour la Guinée-Bissau et le Mali;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme pour Madagascar;

Approuvé la prolongation de deux ans du programme pour la Côte d'Ivoire;

Approuvé la prolongation exceptionnelle de deux ans et demi du programme pour le Soudan du Sud;

Approuvé la troisième prolongation exceptionnelle d'un an du programme pour la Tunisie;

Pris note de la prolongation de six mois du programme pour le Kenya ([DP/FPA/2013/9](#));

Pris note de la prolongation d'un an des programmes pour l'Afghanistan, l'Angola, le Paraguay, le Timor-Leste et le Venezuela (République bolivarienne du) ([DP/FPA/2013/7](#), [DP/FPA/2013/8](#) et [DP/FPA/2013/9](#));

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour l'Égypte;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda, y compris le cadre de résultats et de ressources;

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays suivants et des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bénin ([DP/FPA/DCP/BEN/8](#))

Projet de descriptif de programme de pays pour le Niger
([DP/FPA/DCP/NER/8](#))

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nigéria
([DP/FPA/DCP/NGA/7](#))

Projet de descriptif de programme de pays pour la République du Congo
([DP/FPA/DCP/COG/5](#))

Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo
([DP/FPA/DCP/TGO/6](#))

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan
([DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1](#)) et additif ([DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1/Add.2](#))

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Cuba ([DP/FPA/DCP/CUB/8](#))

Point 13 **Évaluation**

Adopté la décision 2013/21 sur la politique d'évaluation révisée du FNUAP;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 14 **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2013/22 sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS;

Adopté la décision 2013/23 sur le plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017;

Débat commun

Point 15 **Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2013/24 sur : a) le rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes; b) le rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle interne en 2012; et c) le rapport d'activité pour 2012 du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS;

Point 16 **Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Adopté la décision 2013/25 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

Point 17**Missions dans les pays**

Pris note du rapport de la mission au Timor-Leste (DP-FPA-OPS/2013/CRP.1);

Pris note du rapport de la mission commune des membres des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Myanmar ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2013/CRP.1](#));

Point 19**Questions diverses**

Conduit les consultations suivantes :

PNUD

Consultations sur : a) l'examen cumulatif et le rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique; et b) les mesures et le calendrier adoptés en vue de la formulation de la prochaine stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes (décision 2013/1)

Consultations sur le projet de cadre stratégique du Programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2014-2017, et exposé du Coordonnateur exécutif du programme sur le projet initial de cadre stratégique

FNUAP

Consultations sur le projet de plan stratégique et de budget intégré du FNUAP pour la période 2014-2017

UNOPS

Consultations sur le budget administratif de l'UNOPS pour 2014-2015 et sur la révision de la méthodologie pour le calcul de la réserve opérationnelle de l'UNOPS

14 juin 2013

2013/27**Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2012/9 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique et sa décision 2013/12 sur le projet de plan stratégique du PNUD pour 2014-2017;

2. *Se félicite* des consultations ouvertes, participatives et sans exclusive menées par le PNUD pour élaborer son plan stratégique;

3. *Approuve* le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, publié sous la cote DP/2013/40;

4. *Prie* le PNUD de faire en sorte que, dans tous ses domaines de compétences, ses activités et produits contribuent plus encore à l'accomplissement

de l'objectif du plan stratégique, qui est d'aider les pays à éliminer la pauvreté tout en réduisant sensiblement les inégalités et l'exclusion;

5. *Constate avec satisfaction* les efforts que le PNUD a déployés afin que son plan stratégique pour la période 2014-2017 tienne compte des demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

6. *Demande* au PNUD d'appliquer son plan stratégique de manière ciblée, en fonction de la demande et compte tenu de son mandat, de ses compétences particulières et de son savoir-faire, en prenant en considération le rôle et les domaines de spécialisation des autres organismes des Nations Unies, avec lesquels il coordonnera ses efforts, ainsi que le principe d'appropriation nationale et les différences de situation et particularités de chaque pays de programme;

7. *Rappelle* que la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017 dans les pays de programme doit tenir compte du dialogue mené au niveau des pays sur les priorités et besoins nationaux, tels qu'ils sont énoncés dans les instruments nationaux de programmation;

8. *Demande* au PNUD de suivre les orientations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 lorsqu'il mettra en œuvre son plan stratégique et de continuer à contribuer à renforcer la responsabilité, l'efficacité et la cohésion du système des Nations Unies pour le développement;

9. *Constate* que le plan stratégique comprend certains termes qui n'ont pas été entérinés au niveau intergouvernemental par un organisme des Nations Unies et ne sauraient donc être considérés comme l'objet d'un accord intergouvernemental;

10. *Prend note* des progrès qui ont été faits pour ce qui est de lier les ressources aux résultats;

11. *Constate avec satisfaction* que des indicateurs particuliers ont été établis pour le suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et l'établissement de rapports à ce sujet dans le cadre d'une démarche commune des fonds et programmes;

12. *Demande* au PNUD d'appliquer le plan stratégique tout en établissant des documents d'appoint accessibles au public et en les complétant, en consultation avec les États Membres et les autres parties prenantes, et notamment :

a) D'affiner les indicateurs et de définir les niveaux de référence, les cibles et les objectifs d'étape annuels visés à l'annexe II du plan stratégique (DP/2013/40), en les ventilant comme il se doit, y compris par sexe et par âge, le cas échéant, pour la session annuelle de 2014, et de renforcer sa capacité de collecter des données sur la réalisation des indicateurs et d'en rendre compte; et

b) De compléter, d'ici à la session annuelle de 2014, les documents de travail sur la « théorie du changement » concernant les sept objectifs de développement;

13. *Considère* qu'il est essentiel que le PNUD dispose d'un personnel hautement qualifié pour pouvoir concrétiser la vision et obtenir les résultats qu'il a définis dans le plan stratégique, et *souligne* l'importance d'une représentation équilibrée et diversifiée au sein de son personnel et de sa direction;

14. *Prie* le PNUD de lui soumettre, à sa deuxième session ordinaire de 2014, un aperçu de la structure des comptes rendus annuels des résultats et des informations qui y seront présentées, en s'appuyant sur le nouveau cadre de résultats;

15. *Prie* l'Administrateur du PNUD de présenter un examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017, qui portera sur les résultats obtenus, le rapport coût-efficacité, les évaluations, les avantages comparatifs et les progrès effectués pour concrétiser la vision définie dans le plan, et de lui soumettre un rapport à sa session annuelle de 2016.

13 septembre 2013

2013/28

Budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le projet de budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017, élaboré conformément à sa décision 2009/22 dans laquelle il a demandé la présentation d'un budget unique intégré comprenant toutes les catégories budgétaires, qui soit davantage axé sur les résultats et plus étroitement lié aux résultats définis dans le plan stratégique, et dont la méthode et la présentation seraient harmonisées avec celles de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes en ce qui concerne notamment la classification, l'imputation et le recouvrement des coûts;

2. *Prend note* du projet de budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017, publié sous la cote DP/2013/41, des informations complémentaires communiquées dans l'additif à l'annexe I de ce document, et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2013/42) concernant les estimations relatives à la composante institutionnelle du projet de budget du PNUD, ainsi que des recommandations qui y sont formulées;

3. *Rappelle* ses décisions 2009/22, 2010/32, 2011/10, 2012/27, et 2013/9 concernant la nécessité de disposer d'un document d'orientation aux fins de l'établissement d'un budget intégré, ainsi que ses décisions 2007/33, 2010/2, 2012/1, 2012/28, 2013/4, et 2013/18 concernant les modalités de programmation;

4. *Approuve* le budget intégré pour la période 2014-2017, qui repose sur les prévisions relatives aux ressources ordinaires et autres ressources et à leur utilisation, sous réserve des dispositions de la présente décision;

5. *Prend note* de la nouvelle stratégie proposée pour financer les dépenses de personnel afférentes aux postes de la classe P-5 et des classes inférieures;

6. *Prend note avec préoccupation* du montant estimatif des ressources ordinaires pour la période 2014-2017, prie instamment les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions volontaires au titre des ressources ordinaires et demande au PNUD de proposer dans son rapport sur les engagements de financement des mesures pour augmenter le niveau de ces ressources;

7. En ce qui concerne la composante du budget intégré portant sur les programmes :

a) *Décide* que l'établissement du budget intégré portant sur les programmes est régi par les principes et les méthodes selon lesquels les ressources ordinaires sont allouées aux activités de programme qui relevaient précédemment des modalités de programmation, conformément aux décisions 2007/33, 2010/2, 2012/1, 2012/28, et 2013/4;

b) *Autorise* les changements portant sur :

i) Les montants annuels des ressources ordinaires affectées aux programmes pour 2014-2017, à savoir :

540 millions de dollars par an pour 2014-2015; et

600 millions de dollars par an pour 2016-2017;

ii) Les nouveaux montants prévus aux rubriques correspondant à la composante portant sur les programmes, qui figurent dans le tableau 2 du document publié sous la cote [DP/2013/41](#); et

iii) Conformément aux mesures de protection qu'il a prises dans sa décision 2013/4 en ce qui concerne les MCARB-1 et l'appui aux activités des coordonnateurs résidents, les nouvelles mesures de protection visant à empêcher que le passage éventuel du montant annuel des ressources de base affectées aux programmes sous la barre des 540 millions de dollars n'ait une incidence sur les ressources allouées au titre des MCARB-3, du Bureau du Rapport sur le développement humain et du Programme de coopération Sud-Sud, étant entendu que les autres mesures de protection concernant ces rubriques seront régies conformément aux dispositions du paragraphe 9 d) de la présente décision;

c) *Décide* qu'à l'exception des changements autorisés au paragraphe précédent, toutes les autres dispositions arrêtées par les organes délibérants sur les éléments du budget intégré concernant les programmes qui relevaient des modalités de programmation demeurent inchangés;

8. En ce qui concerne la composante institutionnelle du budget intégré :

a) *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 510,4 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, dont 788,3 millions de dollars pour 2014-2015 et 722,1 millions pour 2016-2017 pour financer la composante institutionnelle du budget intégré pour la période 2014-2017, compte tenu du retrait progressif des mesures de transition évoquées dans le document [DP/2013/41](#);

b) *Souligne* que le Bureau de l'audit et des investigations, le Bureau de la déontologie et le Bureau de l'évaluation doivent continuer à disposer de ressources suffisantes et demande que les crédits qui leur sont alloués en fonction des plans de travail qui lui ont été soumis pour information ou pour approbation soient présentés dans des rubriques distinctes;

c) *Décide* qu'au cas où des changements seraient nécessaires par suite de modifications importantes du cadre financier global, un examen approprié de la composante institutionnelle du budget intégré pour 2016-2017 aura lieu à la deuxième session ordinaire de 2015;

d) *Décide*, dans le prolongement des dispositifs existants, d'autoriser à titre exceptionnel l'Administrateur à prélever durant la période 2014-2017, sur les

ressources ordinaires, un montant pouvant aller jusqu'à 30 millions de dollars pour financer des mesures de sécurité, en plus des montants prévus au paragraphe 8 a) de la présente décision; *décide en outre* que le PNUD restreindra l'utilisation de ces fonds au financement des nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité et qu'il lui en rendra compte dans le cadre de l'examen annuel de sa situation financière; et, à ce propos, *demande* au PNUD de lui soumettre, à sa première session ordinaire de 2014, un document dans lequel il présentera des précisions sur :

- i) Les raisons de la constitution d'une telle réserve;
- ii) Les situations dans lesquelles il compte utiliser ces fonds;
- iii) Les nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité, et le rôle du PNUD à cet égard; et
- iv) La date à laquelle le montant engagé au titre de la présente disposition devra être examinée;

9. *Prie l'Administrateur :*

a) *De rendre compte* des dépenses effectivement engagées par rapport au budget intégré et à son additif, et de justifier les changements proposés pour l'allocation des ressources;

b) *De lui soumettre* pour examen annuel à sa deuxième session ordinaire un plan des ressources intégré et actualisé, rubrique par rubrique, après révision des projections financières sur lesquelles s'appuie ce plan;

c) *De veiller* à ce que l'examen à mi-parcours du budget intégré et du plan stratégique comprenne une évaluation de l'exécution de la composante institutionnelle et de la composante portant sur les programmes;

d) *De lui présenter*, à sa session annuelle de 2017, un examen récapitulatif sur lequel il s'appuiera pour examiner les futures allocations de ressources;

e) *De lui présenter*, à sa session annuelle de 2016, des informations relatives à la mise en œuvre effective de la méthode révisée de recouvrement des coûts ainsi que toute recommandation s'y rapportant, comme il l'a demandé dans sa décision 2013/9, et de prévoir dans l'examen à mi-parcours du budget intégré une étude de l'évaluation des moyens qui permettraient d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats;

f) *De lui présenter* tous les ans des renseignements sur les montants des ressources affectées aux postes par lieu d'affectation, à titre rétroactif, dès lors que le PNUD aura achevé son examen structurel;

g) *De tenir compte* des recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant l'exécution du budget intégré pour la période 2014-2017 et la préparation de l'examen à mi-parcours.

13 septembre 2013

2013/29

Examen annuel de la situation financière en 2012

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents [DP/2013/43](#) et [DP/2013/43/Add.1](#);
2. *Constate avec préoccupation* que les ressources ordinaires ont diminué alors que ce sont elles qui permettent au PNUD de s'organiser à l'avance, d'adopter une démarche stratégique et adaptée et de fournir de façon prévisible des services différenciés dans tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;
3. *Estime* qu'il est essentiel d'améliorer la qualité et la prévisibilité des contributions faites au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, qui sont un complément important des ressources ordinaires;
4. *Demande instamment* aux États Membres de s'engager au plus tôt à verser des contributions au titre des ressources ordinaires du PNUD pour 2013 et au-delà, si possible selon un cycle pluriannuel;
5. *Rappelle* qu'il importe que les financements soient prévisibles et que les paiements soient effectués en temps opportun pour éviter tout problème de liquidité concernant les ressources ordinaires.

12 septembre 2013

2013/30

Financement de l'approche de la présence physique différenciée

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle et réaffirme* le principe d'universalité qui devrait orienter les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
2. *Rappelle* ses décisions 2012/1, 2012/28 et 2013/4 relatives aux modalités de programmation du PNUD;
3. *Approuve* le document [DP/2013/45](#) portant sur le financement de l'approche de la présence physique différenciée;
4. *Décide* que le financement au moyen des ressources ordinaires du PNUD de la présence physique du Programme dans les pays à revenu intermédiaire où le revenu national brut par habitant est supérieur à 6 660 dollars, en se fondant sur un programme de pays d'au moins 12 millions de dollars pour la période 2014-2017, comprendra le financement intégral du poste de coordonnateur résident des Nations Unies/représentant résident du PNUD, y compris les capacités minimales de son bureau, afin qu'il puisse exercer ses principales fonctions de direction et de coordination, ainsi que 25 % des capacités essentielles et transversales nécessaires, selon les dispositions énoncées au tableau 3 (par. 16) du document DP/2013/45;
5. *Décide* de maintenir la politique actuelle de financement intégral du poste de coordonnateur résident des Nations Unies/représentant résident du PNUD et des capacités minimales du bureau du coordonnateur résident dans les pays contributeurs nets, en se fondant sur un programme de pays d'au moins 12 millions de dollars pour la période 2014-2017;

6. *Réaffirme* que tous les pays de programme doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en ce qui concerne les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs et prie à ce sujet le PNUD, eu égard au paragraphe 19 du document DP/2013/45, de proposer, en consultation étroite avec les pays de programme concernés, des solutions au problème des contributions impayées des gouvernements, qui tiennent compte : i) de la négociation d'un calendrier de remboursement de ces contributions; ii) de l'adoption d'échéances raisonnables avant le réexamen du financement de la présence physique, et de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire, de toutes les contributions des gouvernements qui restent dues.

13 septembre 2013

2013/31

Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* les consultations engagées par le FNUAP pour élaborer le plan stratégique pour 2014-2017 (DP/FPA/2013/12);

2. *Fait sien* le plan stratégique pour 2014-2017, qui figure dans le document publié sous la cote DP/FPA/2013/12 et les documents qui l'accompagnent, sous réserve des dispositions de la présente décision;

3. *Se félicite* des progrès accomplis pour lier les ressources aux résultats;

4. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par le FNUAP en vue d'aligner son plan stratégique pour 2014-2017 sur les mandats énoncés dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies;

5. *Prie* le FNUAP de mettre en œuvre le plan stratégique, compte tenu des orientations fournies par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226, et de continuer à contribuer au renforcement du respect du principe de responsabilité, de l'efficacité et de la cohésion des organismes des Nations Unies qui œuvrent en faveur du développement;

6. *Constate avec satisfaction* que des indicateurs particuliers ont été établis pour le suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et l'établissement de rapports à ce sujet dans le cadre d'une approche commune des fonds et programmes;

7. *Décide*, eu égard au paragraphe 82 du plan stratégique et des paragraphes correspondants des annexes, de moduler le seuil des contributions provenant des ressources ordinaires que le FNUAP consacre aux pays de programme, selon les modalités suivantes :

a) Pour les pays classés dans la catégorie des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur, le seuil est fixé à 500 000 dollars;

b) Pour les pays classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé, le seuil est fixé à 300 000 dollars;

8. *Prie* le FNUAP de verser, dans le cas des pays à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé qui apportent une contribution facultative de quelque

montant que ce soit à leurs propres activités de programme, une somme égale à cette contribution jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 dollars (qui viendra s'ajouter au seuil de 300 000 dollars), en remplacement du système présenté au paragraphe 83 du plan stratégique et dans les paragraphes correspondants des annexes;

9. *Invite* les pays classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé à informer le FNUAP, au plus tard en septembre de l'année précédente, du montant de leur contribution facultative au programme de pays, afin de faciliter le versement d'une somme équivalente;

10. *Prend acte* des contributions importantes que de nombreux pays de programme apportent à l'appui de leur propre programme de pays et dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et *constate* qu'il importe de mobiliser des ressources supplémentaires de toutes origines;

11. *Note* que l'allocation de fonds aux différentes activités des programmes menées au niveau national est déterminée dans les descriptifs de programme de pays approuvés par le Conseil d'administration;

12. *Approuve* la méthode d'allocation des ressources proposée dans le document [DP/FPA/2013/12](#), y compris la méthode de classement des pays et la part relative des ressources indiquées dans le tableau qui suit :

	2014-2015	2016-2017
Rouge	50-52 %	59-63 %
Orange	21-23 %	20-22 %
Jaune	10-12 %	6-8 %
Rose	15-17 %	9-13 %

13. *Estime* que la répartition des ressources entre les différents pays doit être effectuée de manière équitable, transparente et souple, compte dûment tenu de leurs besoins respectifs et conformément au mandat du FNUAP, et *prie* celui-ci de lui rendre compte de la répartition effective des ressources dans le cadre des rapports annuels qu'il lui présentera;

14. *Recommande* de faire en sorte que le modèle d'intervention différencié selon le contexte, décrit au tableau 1 (« Modes d'engagement par contexte ») du plan stratégique ainsi qu'à l'annexe 3, soit mis en œuvre avec souplesse, compte dûment tenu des besoins des pays de programme et conformément au mandat du FNUAP;

15. *Prie* le FNUAP de réviser le classement des pays en tenant compte de l'actualisation des données effectuée dans le cadre de l'examen à mi-parcours et de réévaluer le classement de tout pays qui informerait le FNUAP de l'existence d'une éventuelle erreur;

16. *Apprécie* la contribution des interventions mondiales et régionales à l'obtention des résultats du plan stratégique et *prend note* de la méthode de financement des interventions mondiales et régionales présentée à l'annexe 4 du plan stratégique et dans le document [DP/FPA/2013/CRP.1](#);

17. *Autorise* l'affectation de ressources ordinaires d'un montant maximal de 275 millions de dollars aux interventions mondiales et régionales pendant la période 2014-2017, plafond qui ne peut être dépassé sans l'accord du Directeur exécutif;

18. *Prie* le FNUAP de lui présenter, pour examen à sa première session ordinaire de 2014 et pour approbation à la session annuelle de 2014, un plan stratégique des interventions mondiales et régionales pour la période 2014-2017, qui se fonde sur le cadre de résultats intégré et indique les ressources prévues par résultat, ventilées aux niveaux mondial et régional;

19. *Prie* le FNUAP de rendre compte, en annexe aux rapports annuels du Directeur exécutif, de la mise en œuvre des interventions mondiales et régionales et des fonds qui y auront été consacrés au regard du cadre stratégique;

20. *Prie* le FNUAP de mettre la dernière main à un système de financement unifié d'ici à la fin de l'année 2017, conformément aux précisions données dans le plan stratégique et le document [DP/FPA/2013/CRP.1](#), et *invite* le FNUAP à consulter à cette fin d'autres fonds et programmes;

21. *Prie* le Directeur exécutif de lui présenter un examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 à sa session annuelle de 2016 et de tenir compte à cet égard des conclusions des consultations portant sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de l'examen de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement.

12 septembre 2013

2013/32

Prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017, établi conformément à sa décision 2009/26, dans laquelle il a demandé la présentation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires pour compléter le plan stratégique pour 2014-2017;

2. *Se félicite* de la plus grande importance accordée aux résultats, du resserrement des liens avec les résultats du plan stratégique ainsi que de l'harmonisation de la méthode d'établissement et de la présentation, notamment pour la classification, l'imputation et le recouvrement des coûts;

3. *Prend note* des résultats et des ressources nécessaires figurant dans le projet de budget intégré du FNUAP pour 2014-2017, y compris le couplage résultats-ressources, présenté dans le document [DP/FPA/2013/14](#);

4. *Prend note* de la décision sur le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, adoptée à sa deuxième session ordinaire de 2013 et des dispositions relatives au budget qui y figurent;

5. *Approuve* la présentation des activités et des dépenses connexes figurant dans le document [DP/FPA/2013/14](#);

6. *Approuve* des ressources ordinaires d'un montant brut de 664,1 millions de dollars, représentant le projet de budget institutionnel pour 2014-2017, et prend

note du fait que ce projet de budget comprend un montant de 166,7 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts sur les autres ressources;

7. *Approuve* une allocation annuelle de 5 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour le fonds de secours;

8. *Décide* que les montants alloués doivent être utilisés pour atteindre les résultats du plan stratégique qui sont liés à ces ressources;

9. *Souscrit* à la proposition du Directeur exécutif tendant, comme dans les décisions 2008/6 et 2012/3, à l'autoriser, à titre exceptionnel au cours de la période 2014-2017, à prélever sur les ressources ordinaires, au titre des mesures de sécurité, un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 5,8 millions de dollars et *décide* que le FNUAP restreindra l'utilisation de ces fonds au financement des nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, et lui rendra compte de leur emploi lors de son examen annuel de la situation financière;

10. *Prend note* de la création d'une rubrique budgétaire distincte consacrée au Bureau de l'évaluation et de l'augmentation des fonds qui lui sont alloués, en application de la nouvelle politique d'évaluation qu'il a approuvée dans sa décision 2013/21;

11. *Prend note en outre* de la création d'une rubrique budgétaire distincte consacrée à la Division des services de contrôle interne et de l'augmentation des fonds qui lui sont alloués, en application de sa décision 2013/24;

12. *Note avec inquiétude* le niveau prévu des ressources ordinaires et *prie* vivement les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire d'augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires du FNUAP et *invite* ce dernier à lui soumettre, dans son rapport sur ses engagements de financement, des propositions sur les mesures à prendre en vue d'accroître le montant des ressources ordinaires;

13. *Prie* le Directeur général :

a) *De fournir* des résultats financiers en suivant la présentation du plan de ressources intégré et d'évaluer les résultats au regard du budget intégré dans le rapport annuel qu'il lui présente;

b) *De lui soumettre* pour examen un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa deuxième session ordinaire, après avoir examiné les prévisions;

c) *De lui présenter*, en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique, des informations relatives à la mise en œuvre et aux résultats de la méthode révisée de recouvrement des coûts, ainsi que toute recommandation s'y rapportant, à la session annuelle de 2016, comme suite à la demande formulée dans sa décision 2013/9, et d'y inclure une étude des méthodes permettant d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats;

d) *De tenir compte* des recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la mise en œuvre du budget intégré pour 2014-2017 et l'élaboration de l'examen à mi-parcours.

12 septembre 2013

2013/33

Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* l'objectif fixé pour les recettes nettes;
2. *Avalise* les objectifs que l'UNOPS s'est fixés pour les deux années à venir en ce qui concerne son cadre de gestion des résultats en matière de gestion et l'allocation ciblée des ressources nécessaires pour garantir l'excellence de son mode de fonctionnement;
3. *Approuve* la modification du montant minimum de la réserve opérationnelle de l'UNOPS, lequel équivaut désormais au montant moyen de quatre mois de charges imputables à la gestion, calculé sur les trois dernières années.

12 septembre 2013

2013/34

Projets de descriptif de programme du PNUD et du FNUAP pour le Kenya*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur la procédure d'approbation des programmes de pays;
2. *Prend acte* de la requête présentée par le Kenya en vue de la soumission, à titre exceptionnel, des projets de descriptif de programme du PNUD et du FNUAP à sa première session ordinaire de 2014;
3. *Décide* d'examiner, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Kenya à sa première session ordinaire de 2014;
4. *Décide également* que les descriptifs de programme de pays révisés seront publiés sur le site Web des organisations dans les six semaines qui en suivront l'examen et qu'il approuvera ensuite les programmes de pays à sa session annuelle de 2014, selon la procédure d'accord tacite, sans que ces programmes aient été examinés ou aient fait l'objet d'un débat, sauf dans le cas où cinq membres au moins auront informé le secrétariat par écrit, avant la session, de leur souhait qu'il examine un descriptif de programme de pays en particulier.

12 septembre 2013

2013/35

Rapports sur les achats*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du Rapport statistique annuel sur les achats des Nations Unies pour 2012 et des activités d'achat du système des Nations Unies en 2012;
2. *Se félicite* de la participation accrue des entités des Nations Unies à l'apport de l'information nécessaire à l'établissement du Rapport statistique annuel sur les achats des Nations Unies;

3. *Apprécie* le souci de transparence dans lequel l'UNOPS a mis le rapport à la disposition du public, dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide qui porte sur la transparence des données;

4. *Souligne* l'utilité des suppléments thématiques annuels et leur contribution importante au professionnalisme des fonctionnaires chargés des achats;

5. *Rappelle* sa décision 2012/25 et prend également note à ce sujet du rapport sur les achats groupés du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

6. *Constate* que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les projets d'achats groupés;

7. *Engage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et invite les autres entités des Nations Unies à poursuivre et à intensifier leur collaboration concernant les achats groupés et à s'employer à lever les obstacles au renforcement de la coopération dans le domaine des achats, de façon à réaliser des économies et à obtenir une plus grande rentabilité;

8. *Invite* le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS et les autres entités des Nations Unies à entreprendre de planifier et prévoir les achats en collaboration plus étroite, de façon à regrouper la demande en vue de mieux influencer les marchés, de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir une plus grande rentabilité;

9. *Constate* la nécessité de mieux rendre compte des activités d'achats groupés et demande à ce sujet que le détail des achats groupés (articles achetés, quantités et prix) soit donné dans les prochains rapports statistiques annuels sur les achats des Nations Unies.

12 septembre 2013

2013/36

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2013 il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2013 (DP/2013/L.3) et son rectificatif (DP/2013/L.3/Corr.1);

Adopté le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2013 (DP/2013/38);

Arrêté le calendrier suivant pour les sessions qu'il tiendrait en 2014 :

Première session ordinaire de 2014 : du 27 au 31 janvier 2014

Session annuelle de 2014 : du 23 juin au 4 juillet 2014 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2014 : du 2 au 5 septembre 2014

Approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2014 (DP/2013/CRP.2) et adopté le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2014;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Adopté la décision 2013/27 sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2013/40);

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives du PNUD

Adopté la décision 2013/28 sur le budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2013/41);

Adopté la décision 2013/29 sur l'examen annuel de la situation financière pour 2012 (DP/2013/43 et DP/2013/43/Add.1);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2013/42);

Point 4

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36 :

Afrique : Bénin, Burundi, République du Congo, Niger, Nigéria, Togo

Asie et Pacifique : Bhoutan (programme de pays commun)

Amérique latine et Caraïbes : Cuba

Adopté la décision 2013/34 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Kenya;

Approuvé la troisième prorogation exceptionnelle d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne;

Pris note de la première prorogation d'un an du programme de pays du Timor-Leste;

Formulé des observations sur les projets de descriptif de programme de pays pour la Namibie et le Mexique;

Point 5

Évaluation

Pris note de l'exposé oral sur les sujets proposés pour les évaluations thématiques du programme de travail du Bureau de l'évaluation du PNUD, présenté en application de la décision 2013/15;

Point 6

Arrangements de programmation

Adopté la décision 2013/30 sur le financement de la présence physique différenciée (DP/2013/45);

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

Adopté la décision 2013/31 sur le rapport du Directeur exécutif : plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 ([DP/FPA/2013/12](#));

Point 8

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2013/32 sur les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017 ([DP/FPA/2013/14](#));

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017 ([DP/FPA/2013/15](#));

Point 12

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

Afrique : Bénin, Niger, Nigéria, République du Congo, Togo

Asie et Pacifique : Bhoutan (programme de pays commun)

Amérique latine et Caraïbes : Cuba

Adopté la décision 2013/34 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Kenya;

Pris note de la première prorogation d'un an du programme pour l'État de Palestine ([DP/FPA/2013/17](#));

Pris note des projets de descriptif de programme pour les pays suivants et des observations formulées à ce sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour la Namibie
([DP/FPA/DCP/NAM/5](#))

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mexique
([DP/FPA/DCP/MEX/6](#))

Débat consacré à l'UNOPS

Point 9

Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015

Adopté la décision 2013/33 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015 conformément à la décision DP/OPS/2013/6;

Débat consacré aux questions communes**Point 10****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2013/35 sur le rapport sur les achats groupés du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP-FPA-OPS/2013/1);

Point 11**Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA**

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2013/46-DP/FPA/2013/16);

Point 13**Questions diverses**

Pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et de l'ONU et des observations de l'administration respective des trois organisations (PNUD, FNUAP et UNOPS);

Tenu les réunions et consultations informelles suivantes :

PNUD

Consultations informelles sur l'état d'avancement de l'élaboration de la prochaine stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017)

FNUAP

Consultations informelles sur le plan d'évaluation budgétisé biennal provisoire du FNUAP pour 2014-2015

UNOPS

Consultations informelles sur les prévisions budgétaires de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015

13 septembre 2013

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
Première session ordinaire de 2014
(27-31 janvier 2014, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 8 janvier	11 heures-midi		Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2014
Lundi 27 janvier	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session – Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2013 – Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2014 <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Déclaration de l'Administratrice</p>
		2	Égalité des sexes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> – Rapport de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2013 (décision 2013/1) – Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) (décision 2013/1)
		3	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Projet de descriptif de programme mondial – Projets de descriptif de programme régional – Projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya (décision 2013/34) – Approbation des descriptifs de programme de pays
	15 heures-17 heures	3	Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Mardi 28 janvier	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP <p>Déclaration du Directeur exécutif</p>
		6	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> – Plan d'évaluation biennal budgétisé
		7	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya (décision 2013/34)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	15 heures-16 heures	7	– Approbation des descriptifs de programme de pays Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
	16 heures-17 heures		Débat consacré aux questions communes
		8	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes – Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année 2012
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Mercredi 29 janvier	10 heures-11 heures		Débat consacré à l'UNOPS Déclaration du Directeur exécutif
	11 heures-midi		Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)
		5	Évaluation – Programme de travail à moyen terme du Bureau de l'évaluation
	Midi-13 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
	15 heures-17 heures	4	Coopération Sud-Sud – Projet de cinquième cadre de coopération Sud-Sud
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Jeudi 30 janvier	10 heures-midi	9	Questions diverses – Adoption des décisions en suspens
		1	Questions d'organisation – Adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2014
Vendredi 31 janvier			
Lundi 3 février	10 heures-13 heures		Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM
	15 heures-18 heures		